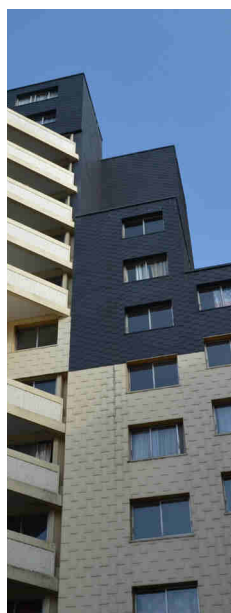




**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SEINE-MARITIME 2019



www.seine-maritime.gouv.fr



Les services de l'État sont engagés au quotidien au service des habitants du département de la Seine-Maritime.

Le rapport d'activité pour l'année 2019, que j'ai le plaisir de vous présenter, en est une illustration.

Organisé par grandes thématiques, le présent rapport a pour objectif de présenter une vision transversale de l'activité des services de l'État ainsi que des principaux résultats obtenus tout au long de l'année. Dans le cadre des dispositions de l'article L3121-26 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'une présentation annuelle aux élus du conseil départemental.

Vous y trouverez une synthèse des principales missions accomplies par l'Etat dans un département doté d'une grande diversité à la fois par sa position géographique et par les enjeux sociaux et économiques qui le caractérisent.

Mener une politique d'aménagement équilibré pour préserver la cohésion territoriale, développer les solidarités pour renforcer le lien social ou encore protéger les richesses environnementales seino-marines ont été autant d'axes forts de l'action des services de l'État en 2019. Sur le plan des missions régaliennes, les services n'auront pas moins été mobilisés, notamment les forces de l'ordre pour prévenir les troubles à l'ordre public, lutter contre les actes de violence récurrente et endiguer les phénomènes de délinquance afin d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie sûr.

Au-delà des missions exercées quotidiennement en faveur de l'intérêt des habitants de la Seine-Maritime, l'année 2019 aura été marquante à bien des égards.

Après le mouvement de contestation des «Gilets jaunes», nous avons connu l'incendie du 26 septembre 2019 des entrepôts Lubrizol et NL Logistique. Cette année a été aussi l'occasion, de manière plus positive, de manifestations festives au retentissement international, telles l'Armada de Rouen et la Coupe du Monde de football féminin.







Nous avons poursuivi, dans de nombreux secteurs, une coopération fructueuse, à la fois dans le domaine de la prévention des inondations avec la création en décembre 2019, du syndicat mixte de préfiguration de la compétence GEMAPI sur l'axe Seine ou encore dans le domaine social avec la signature d'une convention en juillet 2019 de lutte contre la pauvreté.

Je tiens ici à souligner la mobilisation et l'engagement sans faille des agents de l'État ainsi que leur professionnalisme et leur efficacité.

Enfin, parce que l'État n'agit pas seul, je tiens à saluer une nouvelle fois la qualité de la collaboration avec les élus de la république et en premier lieu avec ceux du Conseil départemental de la Seine-Maritime.

Pierre-André Durand

SOMMAIRE

	Les évènements marquants de l'année 2019	7
	Garantir la sécurité	13
	Développer les solidarités	29
	Éduquer, former et accompagner vers l'emploi	41
	Aménager le territoire et préserver l'environnement	47
	Assurer l'efficacité de l'action de l'État au service des citoyens	67
	Annexes	77

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Avant d'exposer l'activité des services de l'État dans le département par grandes thématiques, il y a lieu de rappeler les événements les plus saillants qui ont marqué l'année écoulée. Si l'organisation des **élections européennes 2019** et la mise en place du **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** ont fortement mobilisé les services de l'État, des événements ont fortement marqué l'actualité du département et impliqué une action déterminée de l'État.

L'Armada

L'Armada de Rouen, événement d'envergure internationale, s'est déroulée en 2019 sur 11 jours du 6 au 16 juin.

Malgré les conditions météorologiques capricieuses, qui ont nécessité la décision d'évacuation et de fermeture du site le vendredi 7 juin au regard des effets de la tempête Miguel, la 7^{ème} édition de l'Armada a été un succès populaire qui s'est déroulé sans incident majeur sur le plan de la sécurité, malgré la présence de plus de **4 millions de visiteurs** sur les quais de Rouen.



Cet événement, pour la première fois doté d'une enceinte avec contrôle d'accès, a été classé grand événement et plus grande IOP (installation ouverte au public) de France en 2019.



La mise en place des mesures de sûreté avec le barriérage complet du site et les entrées filtrées ont pu générer des files d'attente mais tout a été mis en œuvre pour en atténuer les effets.

Ces mesures étaient nécessaires pour garantir la sécurité du public et ont été bien acceptées.

L'excellent travail de préparation de l'ensemble des services de secours et de sécurité sur l'intégralité des thématiques (prévention incendie, sécurité des installations, gestion des flux, sécurité publique, sûreté, sécurité nautique, sécurité civile), en coordination avec l'organisateur et les collectivités locales est à souligner.

Il a permis une gestion sereine et parfaitement coordonnée de la manifestation avec l'activation sur site, pendant les 10 jours de la manifestation, d'un poste de commandement interservices.

Les actions des services de police, de gendarmerie, mais aussi du SDIS, de la préfecture, de la DDTM, de la DDPP et de l'ARS, notamment dans leur domaine de compétences respectif sont également à souligner et ont participé à la réussite de cet événement exceptionnel.

La coupe du Monde de football féminin

La ville du Havre a été retenue comme l'une des neuf villes hôtes de la Coupe du Monde de football féminin 2019 organisée par la FIFA.

Entre le 8 et le 27 juin 2019, sept matchs se sont déroulés devant 122 000 spectateurs au total au stade Océane avec la présence de grandes équipes telles celle des États-Unis, championne du monde en titre et leader du classement de la FIFA, ou des Pays-Bas, vainqueurs du dernier Euro.

Aucun incident majeur n'a été à signaler grâce à un travail de préparation de plus d'une année entre les services de l'État, les acteurs locaux et la FIFA.

En outre, un exercice « attentat » a été réalisé le 29 mars 2019 dans le cadre de la préparation de cet événement.

L'incendie Lubrizol - NL Logistique

L'évènement marquant de 2019 est l'incendie du 26 septembre survenu au sein des sociétés Lubrizol, site classé Seveso seuil haut, et NL Logistique, sites industriels mitoyens situés sur la zone industrielle de Rouen.

Cet incendie a concerné les entrepôts de stockage des deux sociétés.



La nature de cet évènement a nécessité l'activation du Plan Particulier d'Intervention de la zone de Rouen pour assurer une coordination et une mobilisation exceptionnelle de moyens de secours et d'intervention au-delà du département.

La gestion opérationnelle du sinistre a été parfaitement maîtrisée avec un bilan remarquable : incendie éteint en 12 heures, aucune propagation de celui-ci aux sites industriels à risques voisins, aucune victime à déplorer (ni mort, ni blessé), aucun logement détruit, pollution de la Seine contenue dans la darse. Restera en revanche un nuage de fumée important qui aura entraîné des dépôts de suies et suscité une forte inquiétude parmi la population.

En phase d'urgence, une coordination interservices au sein du **Centre Opérationnel Départemental** sous l'autorité du préfet, a permis de contenir le sinistre et de répondre au mieux aux nombreux écueils générés par cet accident, aboutissant à ce bilan positif :

- Approvisionnement en émulseurs et en eau d'extinction
- Maîtrise de la pollution contenue dans une darse de la Seine
- Alerte et information de la population et des maires pour un sinistre survenu de nuit.

La gestion de cette crise et de ses suites a illustré la bonne coordination des services publics sous l'autorité du préfet :

- Direction des opérations, de la communication et de la gestion des suites de l'incendie par la préfecture,
- Intervention opérationnelle du SDIS,
- Connaissance technique des installations, suivi et validation des opérations de mise en sécurité et de remédiation du site et suivi environnemental organisés par la DREAL,
- Suivi sanitaire et définition des mesures de précaution par l'ARS,
- Suivi des opérations au niveau du bassin aux bois, des impacts routiers et urbanistiques et d'une partie des problématiques agricoles par la DDTM
Outre le suivi de la pollution de la Seine, la DDTM a activé un « réseau surveillance nature » comprenant les partenaires suivants : Fédération de chasse pêche, Office National des Forêts, Lieutenants de louveterie, association, Parc Naturel Régional, Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine.
- Campagnes de surveillance agricole et mises en place des mesures de précaution puis des fonds d'indemnisation agricoles avec la DDPP et la DRAAF,
- Mesures de soutien économique et suivi des conditions d'intervention en milieu amianté par la DIRECCTE,
- Gestion des mesures de protection appliquées aux écoles par le Rectorat et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation



Nationale.

L'émotion provoquée par cet accident industriel a généré de nombreuses sollicitations médiatiques, politiques, sociales et judiciaires qui ont conduit les services de la préfecture à communiquer intensivement (40 conférences de presse sur 2 mois) avec, au surplus, un suivi à long terme de cet événement à travers plusieurs instances de travaux et de concertation.

Ainsi, un comité de transparence et de dialogue a été institué. Une cellule post accident d'évaluation des impacts environnementaux et sanitaires a été mise en œuvre. Le CODERST et la commission de suivi de sites ont été régulièrement informés des suites apportées et des réunions de suivi des travaux de remédiation des sites impactés ont été organisées, travaux et procédures qui se poursuivront au cours de l'année 2020.

Toutes les analyses liées à cet événement réalisées dès la nuit même et dans les mois suivants (plus de 2000 analyses de toute nature), et rendues publiques, n'ont pas fait apparaître d'élément particulièrement préoccupant.

Le retour d'expérience sur la gestion de cet incendie exceptionnel mené par les inspections de l'administration centrale ainsi que les missions et enquêtes parlementaires font d'ores et déjà apparaître une gestion opérationnelle réussie mais avec des axes d'améliorations portant notamment sur les outils d'alerte et d'information à la population, et d'amélioration de la culture du risque, signalés par le préfet et les services.

Sur ces bases, le gouvernement a engagé un travail de rénovation des dispositifs de suivi du risque industriel et de gestion de crise au plan national et qui vient de donner lieu à une série d'annonces, modernisant ainsi en profondeur nos dispositifs.



Installation du comité pour la transparence et le dialogue par les ministres Elisabeth Borne, Agnès Buzyn et Didier Guillaume, le vendredi 11 octobre 2019



Le mouvement des « Gilets jaunes »

En début d'année, le mouvement des « gilets jaunes » a connu en Seine-Maritime un certain écho, occasionnant des manifestations qui ont généré des dégâts matériels et perturber l'activité commerciale durant le week-end.

Des moyens exceptionnels ont été déployés par l'État pour faire respecter les arrêtés préfectoraux d'interdiction de manifester en centre-ville et ainsi atténuer les effets sur les commerces concernés et mettre un terme aux dégradations.

Garantes du respect de la liberté de manifester dans le respect du bon ordre public, les forces de l'ordre, tout en réorientant leurs priorités pour encadrer efficacement ces mouvements sociaux, ont parallèlement maintenu leur action soutenue de lutte contre la délinquance.



**GARANTIR
LA SÉCURITÉ**

Sécurité publique

En 2019, les 1780 personnels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et les 970 personnels du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime ont été largement mobilisés pour assurer la sécurité de la population.

Plusieurs évènements ont marqué l'année, impactant l'activité des forces de sécurité : le mouvement des Gilets jaunes, l'Armada, l'incendie de Lubrizol et de Normandie Logistique, ou encore les 75 ans du Débarquement en appui des unités du Calvados.

Plus généralement, les forces de sécurité ont été largement sollicitées pour lutter contre la délinquance sur l'ensemble du département.

Enfin, priorité dans la stratégie nationale de sécurité, la lutte contre le terrorisme a été marquée en 2019 par l'organisation et la participation à des exercices inter-services de formation et de prévention.

■ Prévenir la délinquance

Les violences urbaines ont notablement diminué en 2019, avec par exemple une baisse significative du nombre de véhicules incendiés (-12 % par rapport à 2018). La délinquance générale a néanmoins augmenté de 8 % entre 2018 (60 014 faits rapportés) et 2019 (64 771 faits rapportés).

Parmi les hausses constatées, figurent les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 6 %), ou encore le nombre de cambriolages (+ 4 %).

Ces chiffres sont en 2020 réorientés à la baisse.

Par ailleurs, la hausse du nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières s'explique notamment par le développement des activités illícites en ligne.

En 2019, la Seine-Maritime a reçu une dotation de 1 067 737 euros au titre du Fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD). Dans ce cadre, 145 dossiers ont été adressés à la préfecture, dont 25 dossiers de vidéoprotection. Les collectivités sont invitées à poursuivre et amplifier leur effort en 2020.

Par exemple, un renfort en matière d'accueil au Pôle d'accueil des victimes de violences intrafamiliales (PAVIF) a pu être financé, permettant de renforcer la prise en charge directe des victimes concernées.

■ Par une action ciblée et de proximité

Le Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) est un dispositif de la Police de sécurité du quotidien, annoncé en février 2018 par le Gouvernement, qui a pour but de lutter contre la délinquance et les trafics en déployant des moyens de police supplémentaires, y compris en matière d'effectifs, dans les lieux ciblés.

En 2019, deux Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) ont été désignés au sein du département de la Seine-Maritime :

- l'un au Havre (Mont-Gaillard – Mare-Rouge) de « première génération » mis en place le 1er janvier 2019
- l'autre à Rouen (Les Hauts de Rouen), institué par le ministre de l'intérieur le 8 avril 2019.

Plusieurs champs d'action ont été identifiés afin d'y agir efficacement : la lutte contre les rodéos urbains, les trafics de stupéfiants, les violences faites aux femmes, ou encore l'insécurité dans les commerces.

Deux cellules ont ainsi été mises en place, une « Cellule d'Investigation Anti-Rodéos » et une « Cellule de Pilotage Renforcé » dans la lutte contre les trafics de stupéfiants de proximité.

Par ailleurs, des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) ont également été inaugurés en 2019. Il s'agit d'instances partenariales animées par un responsable policier et un représentant du maire, qui travaillent sur une thématique particulière (rodéos, vie nocturne, chiens dangereux...) ou sur un secteur ciblé.

Enfin, l'accent a été mis sur le renforcement des effectifs sur la voie publique, sur une meilleure visibilité des forces de sécurité et sur le rapprochement avec la population.

La proximité avec la population est un vecteur essentiel de la sécurité.

La Sécurité du Quotidien a été mise en place par la DDSP 76 au cours des années 2018 et 2019.

Elle a pour objectif de mieux répondre au besoin de sécurité quotidienne exprimé par la population et repose sur trois axes principaux :

- la disponibilité des policiers au service des citoyens
- la densification du partenariat
- le développement du contact avec la population

À cet égard, plusieurs actions innovantes dans le domaine de la communication ont été mises en place afin de renforcer le lien entre la police et la population.

La médiation sociale et la présence des policiers dans certains quartiers ont été renforcées afin d'améliorer le dialogue entre la population et la police.

Les signatures de protocoles de participation citoyenne ont sensiblement augmenté en 2019.

L'année 2019 aura au surplus permis d'étendre la déclinaison de ces dispositifs dans la zone gendarmerie le 16 mars 2018 avec par exemple la création expérimentale de la brigade territoriale de contact du Pays de Bray ou encore la signature de 24 nouveaux protocoles de participation citoyenne portant à 43 le nombre total de dispositifs actifs en zone gendarmerie fin 2019.



■ Lutter contre la radicalisation

Depuis l'année 2017, à l'initiative des services préfectoraux, un appel à projet départemental est mis en œuvre, chaque année, pour financer des mesures de lutte contre la radicalisation.

Financés conjointement par l'État, le Conseil départemental et la CAF, 12 projets de prévention primaire (actions à l'attention d'un public indifférencié) et secondaire (actions de prise en charge individuelle) ont été pris en charge, en 2019, pour un montant total de 228 744 euros et auquel l'État a participé à hauteur de 113 038 euros.

À titre d'exemple, au cours de l'année 2019, 198 élèves de deux lycées situés au Havre et à Rouen ont pu participer à une action de médiation scénarisée autour des risques d'embrigadement via les réseaux sociaux.

■ Lutter contre les trafics

En 2019, l'action des services s'est de nouveau concentrée sur la lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine, sans négliger les autres atteintes à l'ordre public.

Face à cette délinquance, des effectifs de police dédiés ont été déployés pour assurer une meilleure occupation de la voie publique au travers de patrouilles pédestres et motorisées quotidiennes, une plus grande réactivité et une capacité rapide de mobilisation des équipages.

S'agissant de la saisie des avoirs criminels, elle a connu une augmentation très significative, le montant des avoirs criminels étant fin 2019 de 1 272 145 euros contre 400 095 euros en 2018.

La sécurité civile

■ Prévention

Dans le but d'assurer la sécurité des établissements recevant du public (ERP) :

- **1 171 visites de sites** ont été réalisées et
- **690 dossiers d'étude** ont été traités par les commissions de sécurité en lien avec le SDIS.

Le nombre d'ERP sous avis défavorable a connu une diminution de 34 % en 2019 (338 ERP en 2019 contre 515 en 2018).

Afin d'accompagner les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police, un guide relatif à la sécurité des ERP et le fonctionnement des commissions de sécurité a été élaboré avant de leur être adressé en octobre 2019.

■ Sûreté portuaire

L'année 2019 a été marquée par la révision des évaluations et des plans de sûreté des deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen ainsi que de plus d'une trentaine d'installations portuaires.

L'organisation des réunions d'examen documentaire et la tenue de dix comités locaux de sûreté portuaire ont permis de s'assurer de la mise en œuvre de ces dispositifs qui mettent en conformité, pour une durée de cinq ans, les ports et les installations portuaires au regard des textes de sûreté portuaire nationaux et européens.

■ Planification

Pour faire face aux événements liés aux risques de différentes natures (naturels, technologiques, nucléaires, sanitaires ou de réseaux) le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) repose sur un principe de planification.

Dans ce cadre, l'année 2019 a vu l'aboutissement de la révision des Plans Particuliers d'Interventions (PPI) des deux centrales nucléaires (Penly et Paluel) dont les périmètres d'application se sont élargis de 10 à 20 km.

Ainsi, autour du CNPE de Paluel, le nombre de communes concernées est passé de 31 à 104 et la population de 19 000 à 68 000 habitants.

Autour du CNPE de Penly, le nombre de communes concernées est quant à lui passé de 12 à 106 et la population de 29 500 à 125 000 habitants.

Cette refonte a impliqué, pour les communes concernées, une extension de la distribution préventive des comprimés d'iode et l'élaboration de documents d'information à la population.

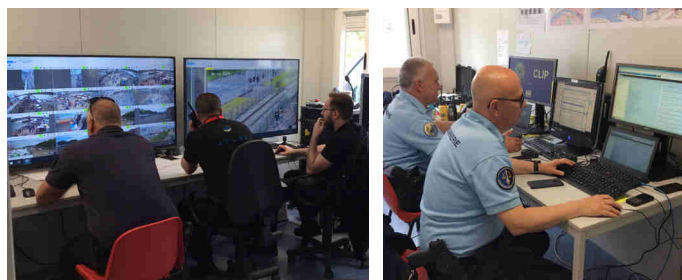
Avec l'appui des services de la préfecture, ces dernières devront également rédiger des plans communaux de sauvegarde (PCS).

En complément, les dispositifs ORSEC de prise en charge de nombreuses victimes liées à un accident ou à un attentat ont été approuvés tout comme le plan hydrocarbures pour faire face à une problématique d'approvisionnement.

■ Événements

Pour gérer les manifestations importantes, des postes de commandements inter-services ont été mobilisés.

La période de juin-juillet 2019 a concentré un nombre important d'événements festifs, avec en premier lieu l'Armada, et sportifs avec les matchs havrais de la Coupe du monde féminine de football.



Poste de commandement inter-services | Armada



Les risques naturels

■ Une actualité PPRN riche !

Plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN) élaborés par la DDTM, pour le compte du préfet ont connu des étapes importantes en 2019 :

- Le PPR mouvements de terrain de Sainte-Adresse a été approuvé
- Les cartes d'aléas inondation du PPR Cailly, Aubette, Robec ont été portées à la connaissance des collectivités
- Le PPR Rançon Fontenelle a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur
- Les principes du plan de prévention des risques littoraux PANES (secteur du Havre) ont été présentés en conférence de presse début 2019. Les cartes d'aléas et des enjeux ont été élaborées en lien avec les principaux partenaires

Le travail réalisé sur le PPRLI (plan de prévention des risques littoraux et d'inondation) de la vallée de l'Arques a concerné la cartographie du zonage réglementaire ainsi que les modalités de mise en place d'une zone à réglementation spécifique permise par le nouveau décret au sein de la zone urbaine dense fortement impactée par le risque de submersion marine.

■ La cartographie des cavités souterraines de Seine-Maritime accessible en ligne

La Seine-Maritime est particulièrement concernée par l'effondrement de marnières.

Afin de faciliter la mise à disposition au public des informations concernant les risques naturels, et en particulier les risques liés aux cavités souterraines, la DDTM a mis en ligne les cartes de toutes les communes disposant d'un Plan de Recensement des Indices de Cavités Souterraines.

Cette carte interactive est accessible sur le site internet départemental de l'État.

Les risques technologiques et la sécurité industrielle

■ Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) en Seine-Maritime : les premiers travaux mis en œuvre

Avec l'approbation du PPRT de la zone industrielle et portuaire de Petit-Couronne le 29 janvier 2019, la phase d'élaboration des PPRT s'est achevée en Seine-Maritime.

Le bilan est le suivant :

- 11 000 ha impactés par les risques d'incendie, d'explosions et de nuages de gaz toxique
- 2 000 ha d'entreprises à l'origine des risques
- 750 ha de zones d'interdiction
- 5 650 ha de zones d'autorisation sous conditions
- 2 650 ha de zones de recommandations.

La phase de mise en œuvre s'est intensifiée avec les mesures foncières, les travaux de renfort des habitations et la mise en place de signalétique et signalisation d'intervention sur les infrastructures, ainsi que par des efforts de réduction des risques à la source

■ L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les installations qui sont susceptibles de générer des risques, des dangers pour l'environnement ou des nuisances, sont soumises à une police administrative spéciale : la police des ICPE.

L'action de prévention des risques liés aux installations classées s'organise autour de deux thématiques principales :

- la prévention des risques accidentels
- la prévention des impacts à moyen-long terme, qualifiés de chroniques, liés :
 - » aux émissions dans les différents milieux (eau, air, sol),
 - » aux produits, substances et préparations mis sur le marché
 - » à la gestion des déchets.

L'inspection de la plupart ICPE industrielles relève de la DREAL sous l'autorité du préfet de département.

Le contrôle de certaines installations a été confié à la DDPP, en particulier s'agissant des ICPE agricoles.

La Seine-Maritime est un département où l'industrie représente une part très importante de l'économie.

Elle est notamment spécialisée dans le raffinage de pétrole (environ 40 % de la capacité nationale), la pétrochimie, la chimie.

Ces établissements présentent des enjeux majeurs en matière de risques, notamment dans la vallée de la Seine.

Les actions de l'inspection s'articulent autour de deux axes majeurs :

- faciliter l'implantation des projets industriels dans des conditions respectueuses de la sécurité, de la santé et de l'environnement avec des objectifs d'instruction des dossiers en moins d'un an
- disposer d'une présence sur le terrain proportionnée aux enjeux des établissements, tout en renforçant le nombre et l'intensité des inspections sur les sites SEVESO.



Les priorités de travail de l'année 2019 ont porté sur :

- des actions de contrôles sur les risques accidentels (efficacité des mesures de maîtrise des risques sur les sites SEVESO, maîtrise des risques au sein des silos et entrepôts, mise en place des plans de secours, risques d'obsolescence des installations) et les risques chroniques (contrôle des entrants dans les installations de stockage de déchets, vérification du tri 5 flux, inspections produits chimiques)
- l'instruction des révisions des études de danger des sites SEVESO et de la mise en place des meilleures techniques disponibles pour les sites soumis à la directive IED (directive relative aux émissions industrielles)
- l'instruction des dossiers d'allocation de quotas gratuits de gaz à effet de serre pour la mise en place de la phase IV du système européen d'échange de quotas d'émission de CO₂ (SEQE IV)
- la poursuite des actions visant à l'amélioration de la surveillance environnementale des traceurs de risque, au retour au bon état des masses d'eau et à la reconversion des sites et sols pollués ou friches industrielles.
-

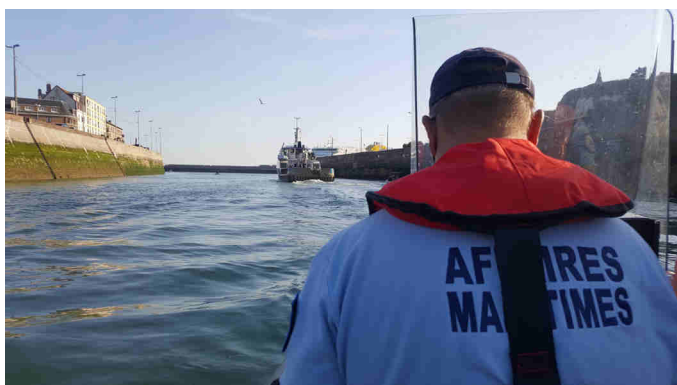
Quelques chiffres de l'inspection des installations classées en Seine-Maritime (DREAL – DDPP) :

- **86 % de nouveaux dossiers d'autorisation ou enregistrement instruits en moins d'un an**
- **533 visites d'inspection**
- **67 sites SEVESO (dont 41 seuil haut)**
- **128 sites soumis à la réglementation européenne relative aux émissions industrielles (directive IED - Industrial Emission Directive)**
- **534 sites soumis à autorisation**
- **43 sites soumis au SEQE IV (quota CO₂)**

Sécurité maritime et action de l'État en mer

Les chiffres significatifs de la sécurité maritime et de l'action de l'État en mer gérée par la DDTM en 2019, en lien avec la préfecture maritime :

- **113 manifestations nautiques d'envergure locale, régionale, nationale et internationale.**
- **3335 permis délivrés et l'immatriculation de 2132 navires.**
- **la gestion administrative de 128 navires de pêche, 109 navires de commerce et 2226 marins actifs.**
- **45 permis d'armement et de circulation pour les navires à la pêche et au commerce.**



L'unité de contrôle, l'ULAM 76/27 a réalisé cette année plus de 3400 heures de surveillance et contrôle (dont 130 concernant les aires marines protégées) pour assurer 1293 opérations de contrôle, dont 15 opérations aériennes, avec notamment :

En mer (pêche professionnelle, plaisance et loisirs nautiques inclus) :

- 361 contrôles pêche et sanitaires ;
- 337 contrôles environnement marin et pollution ;
- 117 contrôles équipements de sécurité, titres de navigation et réglementation du travail ;
- 218 contrôles de police de la navigation.

À terre :

- 99 contrôles de la filière de commercialisation des produits de la mer
- 906 autres contrôles (pêche sous-marine professionnelle, pêche de loisir, navires écoles, engins de pêche dormants)
- 21 visites de sécurité sur des navires ;
- 70h de surveillance de manifestations nautiques



Sécurité routière

L'année 2019 a enregistré une légère augmentation du **nombre d'examen du permis de conduire** réalisés avec un total, toutes catégories confondues **39 402 épreuves pratiques** contre 39 159 en 2018.

Cette augmentation peut s'expliquer par un nombre plus élevé de candidats au permis moto ou poids-lourd.

En effet, avec **28 604 examens, l'épreuve de catégorie B** a marqué un retrait de 3,5 % par rapport à l'année 2018 (29 639 examens) avec une diminution du nombre de jours d'examens pour cette catégorie de 7,5 %.

À l'inverse, les autres catégories de permis de conduire ont connu une hausse des épreuves de 11 % à plus de 14 % selon les catégories.

Le délai moyen de présentation entre deux épreuves pratiques a connu une légère hausse (de 69 jours en 2018 à 79 jours en 2019).

Le taux de réussite de la catégorie B a quant à lui augmenté en 2019 (55,89 % contre 54,45 % en 2018).

■ Les chiffres

L'année 2019 a enregistré une légère augmentation du nombre d'accidents et de blessés mais une forte diminution du nombre de blessés hospitalisés et de tués sur les routes de la Seine-Maritime par rapport à l'année 2018.

La gravité des accidents a donc en régressé :

- **708 accidents** (+5, soit +1 %)
- **35 tués** (-11, soit -24 %)
- **907 blessés** (+23, soit +3 %) **dont 324 blessés hospitalisés** (-38, soit -10 %)

Aucune demande de modification de la limitation de vitesse à 80km/h n'a été formulée, contribuant ainsi à ces bons résultats.

■ Les types d'accidents

En 2019, les usagers vulnérables ont été sur-représentés parmi les accidents mortels (8 piétons, 2 cyclistes, 6 utilisateurs de deux-roues motorisés).

Les usagers de véhicules légers tués ont été au nombre de 16, soit une nette diminution (20 en 2018). Le nombre de motocyclistes tués s'est aussi réduit (5 contre 12 en 2018).

Les accidents mortels ont majoritairement concerné des personnes de plus de 65 ans (12), la diminution la plus importante ayant concerné la tranche d'âge 25-44 ans (avec 7 tués contre 16 en 2018).

Les causes principales des accidents mortels en 2019 ont été la vitesse excessive ou inadaptée, l'alcool, et l'inattention. Les stupéfiants ainsi que de non-respect des règles de priorités ont marqué un recul. Les accidents mortels sont répartis sur l'ensemble du territoire sans concentration particulière sur un axe ou une zone spécifique.

■ Les actions de prévention

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), l'État a participé et organisé tout au long de l'année des actions de prévention et d'éducation avec des intervenants départementaux, du matériel mis à disposition et l'apport de subventions (44 000 euros en 2019).

Le bilan suivant peut être dressé pour 2019 :

- **67 actions réalisées avec différents partenaires** au regard des enjeux inscrits dans le document général d'orientation 2018-2022 (milieu judiciaire, éducation nationale, entreprises, associations, communes, autres).
- **9000 personnes sensibilisées** au cours de ces interventions (vitesse, conduites addictives, distracteurs).

Une collaboration étroite avec l'Éducation Nationale a été mise en œuvre pour sensibiliser les enfants aux règles de déplacements en toute sécurité, à l'apprentissage du déplacement en mobilité active, notamment à vélo, et au respect de l'ensemble des catégories d'usagers.

Une journée de sensibilisation avec l'intervention du peloton motorisé d'Écalles-Alix a également été organisée pour les élèves des auto-écoles.

■ Les actions de contrôle

Compte tenu de la diminution du parc de radars, la réduction des contrôles a pu en partie être compensée, par la présence de **24 véhicules radars** externalisés **sur les routes de Normandie**.

Ceux-ci ont parcouru une grande partie du réseau bidirectionnel du département en ciblant les axes concentrant un nombre significatif d'accidents et de comportements accidentogènes.

Grâce à leur circulation de jour comme de nuit, en semaine et les week-ends selon les besoins, 27 000 messages d'infraction ont été enregistrés en 2019 en Seine-Maritime.

Les contrôles des forces de l'ordre ont été nombreux en 2019 s'agissant des stupéfiants et de l'alcool (respectivement 7 060 et 219 800 contrôles) mais un peu moins s'agissant des contrôles de vitesse (17 000) du fait de leur forte mobilisation sur d'autres actions de maintien de l'ordre.

■ Focus sur la mise en place des EAD-éthylotest antidémarrage

L'année 2019 a été marquée par la mise en place des EAD- éthylotest antidémarrage à compter du mois de juin

Il s'agit d'un éthylotest électronique, dispositif embarqué de détection de l'alcool dans l'air expiré du conducteur, qui empêche le démarrage du véhicule si le taux d'alcool mesuré dans l'air est supérieur à un seuil fixé.

En cas de conduite sous l'emprise de l'alcool, le préfet peut limiter la conduite à des véhicules équipés d'un dispositif EAD au lieu de suspendre le permis de conduire. L'EAD peut aussi être proposé aux conducteurs par le préfet en lien avec la commission médicale comme alternative à la suspension du permis de conduire.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, 4 agréments ont été accordés pour l'installation du dispositif. Sur l'ensemble de l'année, les services de la préfecture ont émis 438 arrêtés d'EAD venant se substituer à des arrêtés de suspension pour alcoolémie en complément de 1270 arrêtés de suspension de permis pour le même type d'infraction.

■ Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle technique

Le département de la Seine Maritime comporte le plus grand nombre de Centres de Contrôle Technique de Véhicules Légers (CCTVL) et de Poids-Lourds (CCTPL) en Normandie et quelques constructeurs et aménageurs de véhicules divers.

Le Service Sécurité des Transports et des véhicules de la DREAL assure la surveillance de ces centres (qualité et fiabilité des contrôles réalisés) et l'homologation des véhicules construits, aménagés ou importés dans la région, afin d'attester de leur conformité aux réglementations relatives aux exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes.

Chiffres	CCT Véhicules légers	CCT Poids-lourds
Nbre d'installations	115	9
Nbre d'installations contrôlées	33	2
Nbre de contrôleurs	213	15
Nbre de contrôleurs supervisés	70	7

En 2019, 14 propositions de suspension d'agrément ont été effectuée par la DREAL en Seine-Maritime.

2 centres et 4 contrôleurs ont fait l'objet d'une sanction préfectorale pouvant aller jusqu'à 6 mois de suspension.

Nombre de réceptions par type (véhicules construits en série : agricoles, ...)	4
Nombre de réceptions individuelles (véhicules construits à l'unité, importés ou modifiés)	489*
Nombre de certificats d'agrément pour des véhicules de transport de matières dangereuses	852*

* Seine-Maritime et Eure

■ La régulation du transport routier

Le département de la Seine Maritime réunit le plus grand nombre d'entreprises de transport et de commissionnaires de la région Normandie.

La présence des 2 grands ports maritimes du Havre et de Rouen et les zones industrielles et logistiques (Le Havre, Port Jérôme, Rouen) génèrent un trafic routier important tant au niveau local qu'international.

Le Service Sécurité des Transports et des véhicules assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect des règles de concurrence à l'échelle européenne et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Les véhicules de transport de marchandises français et étrangers sont de ce fait contrôlés en bord de route et au niveau des quais de chargement des plate-formes logistiques.

Les véhicules de transports de personnes et les VTC font également l'objet de contrôles lors de certaines manifestations importantes (Armada Rouen, Coupe du monde de football au Havre) en lien avec les comités anti-fraudes.

Des actions spécifiques sont également menées pour le transport de matières dangereuses, à savoir les contrôles sur route, rappels des règles au niveau des dépôts pétroliers, auprès des professionnels de la santé concernant les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) et des entreprises de tirs d'artifices de divertissement.



■ Quelques chiffres

Près de 1600 véhicules contrôlés par la DREAL sur la route

- 33 % de véhicules étrangers
- 17 % de véhicules de transport de matières dangereuses
- 11 % de véhicules de transports de voyageurs
- 18 % en infraction

70 entreprises de transport de Seine-Maritime ont été contrôlées dont 19 en infraction et 23 délits relevés

1 entreprise sanctionnée en CTSA (Commission Territoriale des Sanctions Administratives) pour comportement infractionniste et 1 gestionnaire pour défaut d'honorabilité.

En Normandie, plus de 3500 entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport dont plus d'un tiers sont implantées en Seine Maritime.

En 2019, la DREAL a enregistré près de 136 nouvelles inscriptions pour 110 radiations d'entreprises.

163 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées, principalement pour le transport lourd (46 % du total de la région).

Depuis 2019, certaines procédures relatives aux registres des transports sont accessibles par voie dématérialisée.

Protéger les consommateurs

■ La sécurité économique et alimentaire

La DDPP (direction départementale de la protection des populations) est chargée d'assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ainsi que la qualité de son alimentation, et génère un important contentieux.

En 2019, 131 procédures contentieuses ont été instruites, dont 72 procédures pour un montant recouvré de 316 610 €.

■ Le contrôle des produits industriels

Le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits industriels s'exerce dans de multiples domaines, notamment :

- les jouets et les articles de puériculture
- les produits chimiques, phytopharmaceutiques et biocides
- les produits cosmétiques
- les équipements de protection individuelle

■ Le contrôle de la qualité et de la sécurité des jouets

En 2019, 400 produits ont été contrôlés dans le département, donnant lieu à 13 courriers d'avertissement et 6 signalements aux DDPP compétentes géographiquement.

12 prélèvements ont été effectués :

- 6 ont été jugés « non-conformes » (absence de marquage CE, avertissements réglementaires : limite d'âge, langue française)
- 2 ont été jugés « non-conformes et dangereux » (jouet radiocommandé, piles accessibles présentant un risque d'ingestion et peluche ayant des coutures défectueuses et un rembourrage facilement accessible présentant un risque de suffocation)

Les prélèvements non-conformes et dangereux ont abouti à un retrait du marché des produits incriminés. Des suites répressives, de nature administrative ou pénale, peuvent par ailleurs données en fonction de la nature des infractions.

■ Le contrôle des prestations de service

La protection économique des consommateurs est également au centre des préoccupations de la DDPP. Il s'agit en l'espèce de s'assurer de la loyauté des contrats de consommation dans des secteurs très variés, tels que :

- la vente, l'entretien et la réparation de véhicules neufs et d'occasion ;
- le voyage, l'hébergement touristique et hôtelier ;
- les travaux et le dépannage à domicile ;
- la coiffure, le bronzage et l'esthétique ;
- la remise en forme ;
- la vente à distance ;
- la vente, la location ou l'activité de syndic dans le secteur immobilier ;
- la banque et l'assurance ;
- les services à la personne.

Dans ces domaines, la DDPP a reçu en 2019 un total de 251 plaintes de consommateurs, et effectué 296 visites d'entreprises ou de sites internet.

■ Le contrôle des sites de vente en ligne

La DDPP a contrôlé 18 sites de vente en ligne localisés dans le département.

Ces contrôles ont porté sur des sites aux activités diverses, telles que la vente de biens liés à la santé ou au bien-être, d'équipements de la personne, de produits cosmétiques, de meubles ou de maroquinerie.

Les constatations effectuées par la DDPP lors de ces enquêtes ont permis de sanctionner ou de faire rectifier plusieurs anomalies, s'agissant notamment de l'information précontractuelle du consommateur, au travers des conditions générales de vente (promotions, garanties, délais de livraison, droit de rétractation par exemple).



Protéger les consommateurs

■ La loyauté, la qualité et la sécurité alimentaire

Sur le marché intérieur, **1661 contrôles ont été effectués en 2019** au stade de la production, distribution des denrées alimentaires et de la restauration.

• Abattoirs

2 petits abattoirs d'animaux de boucherie multi espèces (bovins, ovins, chevaux, bisons et grands gibier d'élevage) demeurent présents dans le département pour un tonnage équivalent à 8700 tonnes au total.

• Restauration collective

L'activité en la matière a été importante au regard des 80 cuisines centrales agréées et plus de 1700 établissements de restauration collective non agréés (dont 650 cuisines sur place pour un public sensible).

Ainsi, **143 contrôles** ont été réalisés en 2019 dont 50 contrôles en cuisine centrale agréée.

• Restauration commerciale

L'activité de restauration commerciale étant également importante en Seine-Maritime (en lien avec le tourisme), **372 contrôles** ont été réalisés en 2019.

• TIAC (Toxi-infection Alimentaire Collective)

En 2019, 9 signalements ont été communiqués par l'ARS (8 concernant la restauration collective et 1 la restauration commerciale) pour enquête (inspection de l'établissement concerné et prélèvement du repas incriminé).

• Certification Export

Sur l'année, 18 803 dossiers ont été instruits dans le cadre de la certification à l'export de denrées animales ou d'origine animale, essentiellement au départ du port du Havre (premier port français pour le trafic de conteneurs), et à destination de 100 pays différents (soit près de 10 % d'augmentation d'activité en 2019 par rapport à l'année 2018).

• Contrôles à l'importation

Les contrôles à l'importation ont concerné un champ étendu de produits et de denrées.

Le poste de contrôle frontalier du Havre a vu passer une partie importante de thé de Chine dont celui issu de l'agriculture biologique, destiné au marché français et européen.

Par ailleurs, les contrôles de la DDPP ont porté sur la présence de contaminants (résidus de pesticides, présence d'OGM) ou encore la conformité des fruits et légumes frais normalisés.

Cette activité de contrôle a ainsi progressé de 28% en 2019 par rapport à l'année 2018.

Plus de 67 000 tonnes de denrées alimentaires végétales ont fait l'objet d'un contrôle, 230 tonnes de produits étant déclarées non-conformes.

Plus de 760 000 articles d'ustensiles de cuisine en plastique ont été contrôlés (recherche de substances chimiques toxiques). Dans ce cadre, 15 500 articles ont été déclarés non-conformes en raison de la présence de substances chimiques toxiques.



Protéger les consommateurs

■ La santé et la protection des animaux

En quelques chiffres, l'année 2019 a donné lieu à :

584 contrôles de terrain (élevages d'animaux de rente, lieux de détention de carnivores domestiques et équidés, établissements du secteur de l'alimentation animale, des sous-produits animaux et produits dérivés...)

243 prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle nationaux.

140 certificats sanitaires pour l'export vers les pays tiers (hors UE) dont 90 pour l'exportation d'animaux vivants (75 pour des animaux de compagnie et 15 pour animaux de rente), et 50 pour de l'alimentation animale.

378 certificats et attestations pour les échanges commerciaux intracommunautaires (animaux vivants, alimentation animale et sous-produits animaux).

2019 est marquée par la première année de fonctionnement de **la cellule départementale opérationnelle de prévention en faveur du bien-être animal en élevage**.

Cette cellule est pilotée par la chambre d'agriculture, en concertation avec la DDPP.

Elle regroupe dans sa formation restreinte, l'association régionale pour l'identification du cheptel de Haute-Normandie (ARIC HN), le groupement de défense contre les maladies des animaux (GDMA), le groupement technique vétérinaire (GTV), la mutualité sociale agricole (MSA) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

L'enjeu de cette cellule est de détecter de manière précoce les éleveurs connaissant des difficultés, tant techniques, qu'économiques ou sociales, pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir suffisamment en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.

12 dossiers ont été examinés et ont fait l'objet d'un plan d'actions.

■ Les contrôles vétérinaires et phytosanitaires aux frontières

Le poste de contrôle frontalier (PCF) du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) du Havre assure les contrôles sanitaires et phytosanitaires sur les denrées d'origine animale, les végétaux, produits végétaux et produits destinés à l'alimentation animale qui entrent sur le territoire de l'UE par le port du Havre.

Il s'agit, pour ce type de marchandises, du premier point d'importation français en termes de tonnage.

En 2019, le poste de contrôle frontalier du Havre a assuré :

- **18 966 contrôles vétérinaires et phytosanitaires** à l'importation
- **199 contrôles biologiques** à l'importation
- **1103 contrôles à l'exportation** de protéines animales transformées.

Contrôle de la qualité de l'eau

■ Eaux destinées à la consommation humaine

En 2019, les épisodes pluvieux de l'automne ont donné lieu à des restrictions de consommation dans 9 collectivités dépourvues d'interconnexion de secours ou de traitement.

À cette problématique récurrente en Seine-Maritime, se sont ajoutés :

- des restrictions pour cause de problème de réseaux sectorisés (bouchon de turbidité, dépression liée à un incendie) et pour non-conformité bactériologique (1 seul cas dans 1 commune)
- des dépassements des seuils de qualité de l'eau distribuée portant principalement sur les pesticides ou leurs métabolites et concernant environ 75 550 habitants (sur 18 secteurs de distribution) en 2019

De plus, à la suite de l'incendie des entreprises Lubrizol et NL Logistique, de nombreux contrôles ont été effectués, ne faisant pas apparaître d'anomalies.

■ Eaux de baignade

Durant la saison balnéaire de l'année 2019, 26 zones de baignade (23 en mer et 3 en eau douce) ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le classement à l'issue de cette saison estivale 2019 (données 2016-2019), est le suivant :

- **20 plages classées en « Excellent » (eaux d'excellente qualité) contre 16 en 2018**
- **6 plages classées en « Bon » (eaux de bonne qualité) contre 10 en 2018**
- **aucune plage classée en « Suffisant » (eaux de qualité moyenne) ou en « Insuffisant » (eaux de qualité médiocre) comme en 2018**



La sécurité au travail

■ Les actions de contrôle du service public de l'inspection du travail

37 agents de contrôle de l'inspection du travail ont veillé au respect du code du travail sur l'ensemble des thématiques (santé et sécurité, durée du travail, salaires, travail illégal, institutions représentatives du personnel...) et sur tous les secteurs d'activité (BTP, industrie, agriculture, transports, tertiaire...).

Ils ont été amenés à suivre environ 8000 salariés (moyenne annuelle)

La part la plus importante de l'activité de l'unité de contrôle concerne les actions de contrôle menées dans le cadre des axes prioritaires ou à la suite de signalements.

Les agents réalisent des enquêtes en cas de graves accidents du travail, rédigent des procès-verbaux en cas d'infractions, et traitent de différentes demandes administratives.

Ils reçoivent également les salariés, les représentants du personnel et les employeurs.

De par leur présence sur le terrain, les agents de contrôle détectent des situations potentiellement dangereuses et demandent à l'employeur de prendre les mesures appropriées pour y remédier.

Ils agissent donc en amont des accidents et participent ainsi à la prévention des risques professionnels et donc des accidents du travail graves voire mortels.

Lors de la survenance de ce type d'accident, les agents de contrôle réalisent, en lien avec le parquet et les officiers de police judiciaire, des enquêtes permettant de déterminer les causes de l'accident et d'établir s'il y a eu manquement de l'employeur à ses obligations.

Le plan d'action 2019 de l'inspection du travail, qui déterminait les axes prioritaires de contrôle et leur déclinaison régionale afin de démultiplier l'impact de l'action de l'inspection du travail auprès des employeurs et des salariés, prévoyait que la moitié des interventions des agents de contrôle porterait sur les thématiques suivantes :

- chutes de hauteur, notamment sur les chantiers du bâtiment mais aussi dans l'agriculture
- égalité professionnelle
- mise en place des comités sociaux et économique, nouvelle instance représentative du personnel
- lutte contre l'exposition à l'amiante
- lutte contre le travail illégal
- vérification de la légalité des prestations de service internationales
- durée de conduite et de travail dans les transports
- contrôle des installations classées pour l'environnement les plus importantes, en lien avec la DREAL - contrôle des TPE-PME.

En 2019,

- **6 587 interventions**
- **dont 2 316 contrôles et 1 177 enquêtes** ont été effectuées.

Elles ont concerné tous les secteurs d'activité (31,3 % dans la construction, 19,9 % dans l'industrie manufacturière, 9,6 % dans le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles...).

Ces interventions ont ainsi donné lieu à :

- **4 666 actions dont 3 436 lettres d'observation**
- **869 décisions administratives**
- **62 procès-verbaux**



**DÉVELOPPER
LES SOLIDARITÉS**

La politique de la ville

■ Les contrats de ville

Le département de la Seine Maritime concentre près de la moitié des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Normandie avec **28 quartiers** sur un total de 62. Les habitants résidant en QPV représentent 8 % de la population totale du département, soit **100 644 habitants**.

L'intervention des pouvoirs publics dans les QPV s'inscrit dans un cadre unique : le contrat de ville porté par des EPCI. Ils sont au nombre de cinq en Seine-Maritime (Barentin, Dieppe, Fécamp, Agglomération havraise, Agglomération rouennaise).

Initialement signés pour la période 2015-2020, les contrats de ville ont été prorogés jusqu'en 2022.

■ Soutien aux acteurs de terrain

• Les crédits destinés à la politique de la ville

La dotation du programme « Politique de la ville » pour la Seine-Maritime s'est élevée en 2019 à 4 049 883 euros soit un montant identique à la dotation 2018. Cette dotation départementale, répartie entre les 5 contrats de ville, a permis le financement de 276 actions portées, notamment par 158 associations et correspondant aux objectifs des 3 piliers principaux des contrats de ville.

• Exemples d'actions de la programmation 2019 :

- Femmes, sport, emploi

Organisée en 2019, pour la 2ème année consécutive au Kindarena, cette action favorise la rencontre entre des femmes en recherche d'emploi et des entreprises ayant des offres d'emploi ou de stage à pourvoir :

- 164 participantes
- 51 recruteurs et 350 offres à pourvoir
- 500 entretiens réalisés
- 6 mois après : 69 personnes titulaires d'un contrat de travail dont 34 % avec une entreprise présente lors de la journée, 2 créations d'entreprise, 19 personnes entrées en formation

• Les programmes de réussite éducative (PRE)

Mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire et/ou en territoire « politique de la ville », le dispositif a pour particularité d'assurer une prise en charge individualisée d'enfants en « fragilité », souvent repérés dans le milieu scolaire et de reposer sur une approche globale des difficultés rencontrées. Au nombre de 12 dans le département, les PRE ont bénéficié de 985 026 € de subventions en 2019.

• L'accompagnement des territoires par l'emploi

Le département de Seine-Maritime a bénéficié en 2019 de 16 nouveaux postes d'adultes-relais portant ainsi le nombre total à 106.

Le nombre de postes d'adultes relais attribué en 2019 s'est réparti comme suit :

- 72 % au bénéfice d'employeurs associatifs
- 28 % au bénéfice des collectivités locales

■ Les cités éducatives

Autre mesure phare décidée par le gouvernement dans sa feuille de route : les cités éducatives.

Ce dispositif expérimental vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Trois objectifs guident l'action des cités éducatives :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Dans le département de la Seine-Maritime, trois communes se sont vues attribuer le label « Cité éducative » : **Le Havre** pour les quartiers Mont-Gaillard/Mare rouge et Bois de Bléville, **Rouen** pour le quartier des Hauts de Rouen et **Saint-Étienne du Rouvray** pour le quartier du Château blanc.

Ces cités éducatives, pilotées par un trinôme (Préfecture/DSDEN/Communes), devront déployer jusqu'en 2022 les projets inscrits dans les plans d'actions pluriannuels élaborés conjointement, et ce afin de réduire les inégalités rencontrées par les enfants et les jeunes de ces quartiers tant en matières éducative, sportive ou culturelle, qu'en matière d'insertion professionnelle.

L'habitat

■ Signature des contrats de renouvellement urbain

L'année 2019 a été celle de la concrétisation des **11 projets de renouvellement urbain** (NPNRU).

L'objectif a été pleinement atteint grâce à l'implication forte des porteurs de projets, de tous les partenaires, de la DDTM et de l'ANRU.

La DDTM a réuni les porteurs de projets régionaux au cours du 1er semestre 2019 pour valider les projets, et le comité d'engagement de l'ANRU a statué sur les projets nationaux en avril. Les conventions du Havre, du Petit-Quevilly, de Darnétal, d'Elbeuf, de Canteleu et Oissel ont été signées. Les projets de Rouen, de Cléon et de Dieppe ont été finalisés fin 2019 pour une signature prévue en janvier 2020.

La dernière convention opérationnelle, celle pour le quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray, a été signée le 2 avril 2020.

La participation de l'ANRU s'élève à 208 M€, pour 475 M€ d'investissement total.

■ Poursuite du traitement de la copropriété Robespierre

L'arrêté préfectoral du 21 février 2019 a déclaré d'utilité publique la démolition du bâtiment Sorano. Par ordonnances du 25 juin 2019, le juge a prononcé l'expropriation au profit de l'Établissement public foncier de Normandie (EPF).

La procédure d'indemnisation des expropriés est en cours. Du fait des incidents répétés et du danger quotidien que courraient les habitants de l'immeuble, le maire a décidé l'évacuation de l'immeuble par arrêté du 5 septembre 2019, déclenchant une procédure de relogement anticipée, mais néanmoins réalisée avec succès.

L'engagement des parties prenantes depuis 2017 pour le traitement de la situation de cet immeuble a permis de mener les procédures administratives lourdes (DUP, expropriation) dans des délais records, et de trouver des solutions inédites pour répondre à des problématiques très particulières et souvent urgentes.

L'immeuble Sorano est désormais sous gardiennage 24h/24 pour éviter de nouveaux désordres. La DDTM a accompagné ce dossier notamment au titre de la lutte contre l'habitat indigne et par le financement de l'ANRU, en vue d'une démolition prochaine.



■ Aides pour l'amélioration de l'habitat

La DDTM accompagne les collectivités délégataires des aides à la pierre et instruit les demandes pour les particuliers à faibles ressources. En 2019, ce dispositif a été fortement mobilisé pour les aides au changement de chaudière.

Ainsi, l'activité globale (hors dossiers copropriétés) a plus que doublé entre 2018 et 2019, passant de moins de 1000 logements à plus de 2000.

62 % des dossiers instruits en 2019 ont concerné des « travaux simples », dont la grande majorité ont été des changements de chaudières accompagnés par la prime « coup de pouce ».

Le nombre de dossiers hors travaux simples a quant à lui légèrement augmenté, grâce aux financements de projets de propriétaires bailleurs.

L'année 2019 a également été marquée par la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre du conseil départemental 2019-2024.



■ Aides aux propriétaires privés / Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Nombre de logements subventionnés	Opération programmée (OPAH ou PIG)		Diffus (hors opération programmée)	
	2019	2018	2019	2018
Propriétaires bailleurs	98	28	30	17
dont parties communes copros	9	12	1	0
Propriétaires occupants	352	195	1 544	253
dont travaux simples énergétiques (HM Agilité)			1253	

■ Lutte contre l'habitat indigne

L'ensemble du territoire est couvert par une organisation fonctionnelle reposant sur un pôle de lutte contre l'habitat indigne et 12 comités locaux habitat dégradé (CLHD).

L'ARS apporte au sein de ces instances son expertise et s'engage dans la gestion des situations les plus délicates et complexes.

Le dispositif a contribué à l'enregistrement de 90 signalements auprès de l'ARS en 2019.

- 86 de ces signalements ont été pris en charge, impliquant la visite de 33 logements.
- 30 procédures administratives au titre du code de la santé publique ont alors été engagées aboutissant à la formalisation de 27 arrêtés préfectoraux.

S'agissant du suivi des actes de police des années précédentes, 7 mainlevées ont été prononcées.

La formation des partenaires a été maintenue, les référents de l'ARS contribuant ainsi à 4 sessions de formation des acteurs locaux.

■ Nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV)

Sous le co-pilotage de l'État et du Conseil départemental, la DDTM a mené en 2019 les travaux de révision du SDAHGV, en y associant de nombreux partenaires au travers d'ateliers par arrondissement, de rencontres avec les établissements publics de coopération intercommunale et les associations.

Après un avis favorable de la commission consultative départementale en novembre 2019, le document a été soumis aux collectivités pour une entrée en vigueur en 2020.

Un enjeu clé du nouveau schéma est de répondre aux besoins d'ancrage territorial des ménages, en développant les terrains familiaux locatifs et l'habitat adapté, en complément des aires d'accueil qui doivent retrouver leur vocation de passage.

Cela nécessite d'élaborer des projets adaptés à la situation locale, dans une démarche partenariale animée par les EPCI.

Par ailleurs, le besoin d'aires de grand passage est réaffirmé, le nombre de groupes de caravanes traversant la Seine-Maritime en période estivale étant croissant, avec une seule aire officielle au Havre.

La réalisation des quatre aires de grand passage manquantes sur le territoire de la Métropole de Rouen et sur le littoral (agglomérations de Fécamp, Dieppe et d'Eu-Le Tréport) demeure plus que jamais une priorité.

La politique du logement

■ Gestion du contingent préfectoral

Ce contingent est réservé aux personnes qui ont les difficultés les plus importantes parmi celles qui sollicitent l'attribution d'un logement social. En 2019, le nombre de ménages reconnus prioritaires s'est élevé à 3041 (+4.9 % par rapport à 2018). Le nombre de ménages effectivement relogé sur le contingent préfectoral étant de 2140 (+7,5 % par rapport à 2018).

■ Droit au logement opposable (DALO)

Le DALO permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement. Après plusieurs années de diminution, le nombre des dépôts de recours devant la commission de médiation compétente a légèrement augmenté en 2019 (291 recours contre 282 en 2018). La métropole de Rouen a concentré 76 % de ces recours. Au total, **332 dossiers ont été examinés en 2019**.

77 d'entre eux ont été reconnus prioritaires par la commission de médiation.



■ Prévention des expulsions locatives

Partant du constat que le dispositif de prévention des expulsions locatives avait tendance à être mobilisé trop tardivement dans la constitution de la dette des ménages pour être pleinement efficace, l'État et le Conseil départemental ont souhaité porter une réforme ambitieuse de la Commission de Coordination des Actions de prévention des Expulsions (CCAPEX) sur le territoire de la Seine-Maritime.

Un cabinet d'étude a été mandaté en vue d'analyser la situation et d'élaborer une feuille de route pour mener à bien cette évolution. Il a rendu ses conclusions en juin 2019. Le deuxième semestre 2019 a été mis à profit par les co-pilotes pour décliner cette feuille de route.

Le périmètre des sous-commissions de la CCAPEX, dans le cadre desquelles sont étudiées les situations des ménages était jusqu'alors celui des arrondissements administratifs. L'un des axes de la réforme a été l'alignement du périmètre de ces sous-commissions sur celui des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) du Conseil départemental, soit un passage de trois à cinq sous-commissions à l'échelle du département. Ce changement de périmètre vise à rapprocher les sous-commissions des travailleurs sociaux qui sont au contact direct des ménages en situation d'impayé. L'objectif est double, consolider les remontées d'informations sociales vers les sous-commissions d'une part, assurer une meilleure application des préconisations rendues par ces sous-commissions d'autre part.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par une forte mobilisation du partenariat pour la restructuration de la CCAPEX. Un séminaire organisé avec le Conseil départemental, la CAF et l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) a réuni les acteurs de la prévention et permis la sensibilisation des cadres des travailleurs sociaux de l'ensemble du département à cette démarche.

Au total, la CCAPEX de la Seine-Maritime a examiné 2229 dossiers en 2019 (+24,8 % par rapport à 2018).

Le nombre d'expulsions nécessitant le concours de la force publique a diminué de 5,7 % en 2019 (344 expulsions).

L' hébergement généraliste

■ Maintien du dispositif d'hébergement généraliste

Dédié aux personnes sans abris ou ayant des difficultés à accéder à un logement stable, la capacité du dispositif est restée constante en 2019 avec **1755 places ouvertes** sur le département.

■ Plan d'urgence hivernal (bilan)

257 places sont mobilisables depuis le 1er novembre 2019 et pendant la durée de la période hivernale.

Ce dispositif a permis d'accueillir, durant cette période, la totalité des personnes ayant sollicité une mise à l'abri.

9940 nuitées ont été réalisées entre le 3/12/2019 et le 13/04/2020, dont la majorité sur le site Colette Yver

■ Renfort des places dédiées aux femmes victimes de violence

Dans le cadre du Grenelle contre les violences faites aux femmes, la Seine-Maritime a bénéficié de la création de **6 places d'hébergement d'urgence** dédiées sur l'agglomération du Havre, et de 13 places d'Allocation Logement Temporaire (ALT) sur la métropole de Rouen, l'agglomération du Havre et le secteur du pays des hautes falaises et pointe de Caux.

■ Amélioration du dispositif des maraudes sociales

Un effort particulier a été porté en 2019 en faveur de l'amélioration du dispositif des maraudes sociales :

- Élargissement du périmètre d'intervention de la maraude portée par l'association Emergence-s pour couvrir plus largement la géographie de la métropole rouennaise ;
- Élargissement des horaires de la maraude gérée par la Fondation de l'Armée du Salut permettant des interventions jusqu'à 3 heures du matin ;
- Expérimentation d'une maraude rurale portée par l'AHAPS (Association havraise d'action et de promotion sociale).

■ Mise en œuvre de la politique du logement d'abord

Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (dit « plan Logement d'abord») a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.

Dans ce cadre, le plan d'action départemental mis en place depuis 2018, a permis en 2019 à **234 ménages** de sortir des dispositifs d'hébergement pour accéder à un logement social.



Lutte contre la pauvreté et protection des personnes vulnérables

■ Prévention et lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a initié une démarche de construction et de mise en œuvre des politiques décentralisées avec les Départements.

Il a ainsi entendu déployer certaines des mesures prioritaires de cette stratégie en créant un cadre contractuel novateur entre l'État et les Départements visant à mettre en œuvre une stratégie commune en faveur des personnes les plus démunies.

Le financement de l'État dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'est établi à **1 335 375 €**.

Le Conseil départemental s'est engagé, par la valorisation de l'existant ou par l'engagement de dépenses nouvelles, à contribuer au financement des actions prévues par cette convention dans la même proportion que l'État. En outre, cette convention, qui a été signée pour 3 ans le 2 juillet 2019, est en cohérence avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics adopté par le Conseil départemental et arrêté par le préfet.



À noter que ces dépenses nouvelles pour les Départements ne sont pas prises en compte dans la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement établie dans le cadre du Pacte de Cahors.

La convention signée entre le préfet et le président du Conseil départemental en 2019 sur la pauvreté comporte un **socle de trois engagements** :

- Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA
- Généraliser les démarches de premier accueil social et de référent de parcours

■ Protection juridique des majeurs

5 associations tutélaires (3 sur Rouen/Dieppe et 2 sur le Havre) ont géré 10 523 mesures de tutelle et de curatelle en 2019.

Financement 2019 : 14 397 050 M€.

Ce dispositif est complété par 10 mandataires individuels (Financement : 336 257 €). Deux mandataires individuels supplémentaires sur les secteurs de Rouen et de Dieppe ont été agréés en 2019.

■ Pupilles de l'État

En 2019, on a dénombré 116 dossiers de pupilles placés sous la responsabilité légale du préfet de département.

Les procédures d'adoption des pupilles de l'État ont fait l'objet d'une inspection de l'IGAS afin de vérifier qu'elles n'étaient pas discriminatoires, notamment à l'égard d'un couple de même sexe.

Le rapport définitif publié le 29 mars 2019, n'a pas conclu à l'existence de procédures discriminantes visant à écarter les couples homosexuels de l'adoption. Il a établi une liste de préconisations d'ordre technique qui ont été mises en œuvre conjointement par l'État et le Conseil départemental.

■ Aide alimentaire

Des subventions d'un montant de 136 563€ ont été attribuées à 15 associations d'aide alimentaire en 2019.

L'État et le Conseil départemental se sont entendus pour mettre en place une politique de soutien partagé et complémentaire aux organismes œuvrant en faveur de l'aide alimentaire et pour améliorer la couverture territoriale de l'offre dans ce secteur.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Plusieurs actions ont été menées dans le champ de la lutte contre les violences faites aux femmes durant l'année 2019.

Au mois de mars 2019, la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, prévue par la loi du 13 avril 2016, a été installée.

En outre, un appel à projets a été lancé par le Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les Femmes et les Hommes et de la lutte contre les discriminations afin d'encourager les actions en faveur des personnes en situation de prostitution ou des professionnels pouvant les accompagner. Il a permis d'initier un projet sur la prostitution des mineurs visant à réaliser un état des lieux de ce phénomène et à élaborer un module de formation en direction des professionnels susceptibles d'y être confrontés.

Au surplus, le Préfet a décliné l'organisation du Grenelle consacré à la lutte contre les violences conjugales à l'échelle de la Seine-Maritime. Cela s'est traduit, dès le lancement, le 3 septembre, par la rencontre des équipes professionnelles du Pôle d'Accueil des Victimes de Violences Intrafamiliales (PAVIF) et du Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA).

La réunion des **42 signataires** du Protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, le 15 octobre, puis du Comité Local d'Aide aux Victimes, le 22 novembre, ont permis d'élaborer un plan d'actions départemental complémentaire aux 41 mesures nationales issues du Grenelle.

Les principales mesures de ce plan ont été présentées à la préfecture par le Préfet et le Procureur Général le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en présence de 230 professionnels.

Elles ont ensuite été mises en œuvre, pour certaines, dès le mois de décembre.

En matière de formation des professionnels, un DVD sur les violences conjugales et le psycho-traumatisme a été réalisé dans le cadre du Protocole départemental et présenté en préfecture le 25 novembre dernier.

Celui-ci servira de support à de nombreuses sessions de formation des professionnels de différents secteurs (justice, santé, social, sécurité...).

Enfin, dans le domaine sportif, en amont de la coupe du monde féminine de football, l'État a organisé le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, un colloque sur la mixité, la valorisation de la pratique féminine et la place des femmes dans les instances de gouvernance et l'encadrement technique.



©CHU Rouen

L'accueil et l'intégration des populations étrangères sous protection internationale

■ L'hébergement des demandeurs d'asile

En 2019, le département de la Seine-Maritime a disposé de **1695 places d'hébergement** pour les demandeurs d'asile et de **170 places réservées** à l'hébergement de bénéficiaires de la protection internationale présentant une situation de vulnérabilité. Ce parc de places dédiées aux bénéficiaires d'une protection internationale a été doté de 50 places supplémentaires en 2019.

■ L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

• L'accès au logement :

327 bénéficiaires de la protection internationale sortant des dispositifs d'hébergement du département ont été relogés en 2019 (soit 204 logements mobilisés).

Par ailleurs, la Seine-Maritime a participé à l'effort de fluidité entre les départements. Ainsi, en 2019, 17 ménages ont été relogés en Seine-Maritime dans le cadre du programme de relocalisation. À noter également que 33 ménages provenant directement des zones de conflit ont été accueillis en Seine-Maritime dans le cadre du programme de réinstallation mis en œuvre à l'échelle de l'Union européenne.

• L'apprentissage de la langue française

La plateforme d'orientation vers la formation linguistique des étrangers primo-arrivants sur la Métropole Rouen Normandie (ALICE), mise en place en 2018, a poursuivi son développement autour de 3 axes :

- Mieux identifier l'offre de formation linguistique, pour les habitants et les acteurs ;
- Coordonner les actions de terrain afin de construire des parcours de formation ;
- Favoriser la mutualisation et les échanges de pratique entre les acteurs .

Pilotée par l'association Média Formation, la plateforme ALICE a élargi son partenariat et a compté, en 2019, 81 partenaires actifs, permettant de consolider le réseau au profit des bénéficiaires.

138 personnes ont bénéficié d'une construction de parcours et 47 d'entre elles n'ayant pas atteint le niveau A1 (non communicant et/ou non lecteur-scripteur) ont intégré un parcours de formation linguistique sur mesure.

■ L'insertion professionnelle

• Le parcours d'accompagnement des réfugiés vers l'emploi (PARE76)

L'association Media formation a été retenue pour mettre en place une plateforme d'accompagnement individualisé renforcé pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale, dénommée PARE76.

Dans ce cadre, l'association doit assurer 150 accompagnements de 12 mois répartis sur Rouen, le Havre et Dieppe. Le programme a pour objectif d'amener, à partir d'un travail individualisé global renforcé, à l'emploi ou à une formation qualifiante les personnes bénéficiant d'une protection internationale.

La réponse à l'appel à projet auquel l'association a candidaté fin 2018 n'a été connue qu'en septembre 2019 de sorte que l'action n'a réellement démarré que fin 2019 et se poursuivra en 2020.

■ Le programme d'Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (HOPE)

En Seine-Maritime, le programme HOPE a été mis en œuvre par l'AFPA de Saint-Étienne-du-Rouvray.

Soutenu par les ministères de l'Intérieur, du Travail et du Logement et plusieurs OPCO (Opérateur de Compétence), celui-ci permet de former et d'accompagner professionnellement des personnes réfugiées sur des métiers en tension.

Une nouvelle promotion, dite « Marc Chagall », composée de deux groupes de 12 réfugiés a intégré l'AFPA fin novembre 2019.

Une politique active envers la jeunesse

■ Promotion de l'engagement des jeunes par le développement du service civique :

La montée en charge du dispositif du service civique dans le département de la Seine-Maritime s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

1 727 jeunes sont entrés en mission de service civique entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019.

Cela représente une **augmentation de 6 %** par rapport à l'année 2018, au cours de laquelle 1623 jeunes avaient été accueillis en mission, avec un soutien financier de l'État estimé entre 7 et 8M€.

Depuis l'annonce début 2015 de la généralisation du dispositif, le nombre de volontaires en mission de service civique a été multiplié par 5 en Seine-Maritime (346 volontaires en 2014 pour rappel).

Ce mouvement de généralisation bénéficie très majoritairement aux jeunes du département. Seuls 7 % des volontaires étant originaires d'autres départements.

■ Accueil collectif de mineurs :

En 2019, plus de 3 000 accueils collectifs de mineurs (ACM) ont été déclarés, auprès des services de la DDCS de la Seine-Maritime.

Ces accueils collectifs de mineurs sont très majoritairement des accueils de loisirs sans hébergement, périscolaire ou extrascolaire. La période d'activité la plus dense sur la thématique de suivi et de contrôle des ACM est celle des mois de juillet et d'août.



À titre d'illustration, ont été déclarés durant l'été 2019 en Seine-Maritime :

- 308 centres de loisirs sans hébergement (accueillant un total de 22 200 mineurs)
- 387 mini-séjours avec hébergement (accueillant un total de 7 273 mineurs)
- 195 colonies de vacances (accueillant un total de 6 200 mineurs)
- 67 accueils de scoutisme (accueillant un total de 1 625 mineurs)

96 contrôles d'accueils collectifs de mineurs ont été réalisés en 2019.

Des actions de prévention et d'information sont venues compléter cette mission de sécurisation des accueils collectifs de mineurs. Ainsi, la DDCS a organisé les 14, 15 et 20 mai 2019 trois demi-journées d'information à Rouen, Dieppe et Le Havre ayant réuni plus de 250 organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs.

Enfin, en lien avec le retour massif dans le département de la semaine scolaire sur 4 jours, 58 « plans mercredi », couvrant près d'une centaine de communes, ont été établis par des collectivités et validés/signés par les services de l'Etat depuis le lancement du dispositif en 2018, dont notamment les « plans mercredi » de Rouen, du Havre et de Dieppe en 2019.

Par ailleurs, le groupe d'appui départemental aux projets éducatifs territoriaux a été relancé en Seine-Maritime se réunissant à deux occasions en 2019.

■ Appel à projet commun avec la CAF :

En 2019, la DDCS a mis en œuvre avec la CAF un appel à projet commun afin de financer les projets portés par les jeunes dans le département. La DDCS a ainsi financé 24 projets de jeunes soit un financement total de 26 000€.

Ce nouvel appel à projet a abouti à l'organisation d'une journée de restitution le 27 novembre 2019 qui a rassemblé plus de 100 jeunes dans les locaux de la CAF.

Développer la pratique sportive et corriger les inégalités d'accès à celle-ci

En 2019, un changement d'importance est intervenu, à savoir la création de l'agence nationale du Sport (ANS) en avril 2019, sous la forme d'un groupement d'intérêt public qui rassemble l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique, le préfet de région en étant le délégué territorial.

Ce nouvel opérateur de l'État, rattaché au ministère des Sports a repris les missions jusqu'alors dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et porte les objectifs fixés par la Ministre en matière de sport de haut niveau et de sport pour tous.

■ Le soutien territorial aux structures au titre de la part territoriale de l'ANS

Pour l'année 2019, le montant total des subventions s'est élevé à 1 535 551€ (1 337 859 € en 2018) en soutien aux 206 structures sportives bénéficiaires, soit une augmentation de plus de 14% par rapport à l'année 2018.

- Focus sur les aides à l'emploi sportif et à l'apprentissage

Emplois 2019

Ce dispositif permet un soutien à l'embauche en CDI d'un salarié à temps plein d'éducateurs sportifs ou d'agents de développement qualifiés et une professionnalisation des structures sportives. Cette aide de 24 000 € est habituellement versée à hauteur de 12 000 € par an pendant 2 ans, avec une priorité accordée aux structures sportives implantées au sein d'un territoire carencé. En 2019, les aides attribuées se sont élevées à 650 642 euros.

Aide à l'apprentissage 2019

Cette aide est destinée aux associations sportives dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage. Pour l'année 2019, le total des aides attribuées en Seine-Maritime s'est élevée à 110 617 euros.

- Appel à projet « J'apprends à nager »

Le dispositif « J'apprends à nager » a pour objectif de permettre à un maximum d'enfants âgés de 4 à 5 ans d'accéder à l'aisance aquatique et à ceux âgés de 6 à 12 ans de savoir nager.

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux enfants résidant dans les territoires carencés. Outre les associations sportives, les collectivités sont éligibles sur ce dispositif.

■ Le développement du sport pour tous :

- Pour un sport Respect en Seine-Maritime

Reconduit pour la 3ème année en 2019, cette cérémonie s'est déroulée à la préfecture, le 29 novembre 2019, afin de valoriser les clubs sportifs développant des actions en faveur des publics ciblés. 14 clubs ont été récompensés en 2019.

- Sport et handicap

La 4ème édition de la journée « S'Handifférence » s'est déroulée le 29 juin 2019 sur les communes de Bihorel et Bois-Guillaume. Dédiée aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux écoles, cette journée a été l'occasion de remettre des labels aux clubs sportifs qui rendent accessibles la pratique de leur discipline aux personnes en situation de handicap. En 2019, 21 associations ont été labellisées « sport & handicap » et 3 associations ont été labellisées « Sport & autisme ».

■ Campagne de prévention des violences sexuelles dans le sport

Cette campagne a donné lieu à la création d'une plaquette départementale pour la Seine-Maritime : 2000 exemplaires ont été diffusés à tous les comités départementaux de la Seine-Maritime, au réseau jeunesse et sport du territoire. Une version dématérialisée a été transmise au Rectorat, aux organismes de formation du sport, aux collectivités territoriales (Métropole, communautés d'agglomération, communautés de communes) pour diffusion à leurs propres réseaux.

■ Contrôles des EAPS

Pour l'année 2019, 54 contrôles ont été réalisés en Établissement d'Activités Physiques et Sportives (EAPS) afin de s'assurer du respect des obligations légales.

**ÉDUQUER, FORMER ET ACCOMPAGNER
VERS L'EMPLOI**

L'éducation en Seine-Maritime

■ Les chiffres de l'enseignement public

À la rentrée scolaire 2019, le département de la Seine-Maritime a accueilli **204 297 élèves**, répartis de la manière suivante :

- **112 372 élèves scolarisés dans le 1^{er} degré dans 1040 écoles, dont 181 en éducation prioritaire** (60 en réseau d'éducation prioritaire renforcée et 121 en réseau d'éducation prioritaire simple)
- **91 925 élèves scolarisés dans le 2nd degré (49 689 en collèges et 42 236 en lycées)** dans 109 collèges (dont 11 en réseau d'éducation prioritaire renforcée et 25 en réseau d'éducation prioritaire simple) et 52 lycées



■ La carte scolaire pour la rentrée 2019

À la rentrée 2019, 112 372 élèves étaient scolarisés dans le 1^{er} degré en Seine-Maritime, soit une diminution de 996 élèves par rapport à la rentrée 2018.

Il s'agit d'une tendance constatée depuis plusieurs années. En effet, depuis trois ans le département perd environ 1000 élèves chaque année.

Toutefois, avec une dotation de 34 emplois d'enseignement du 1^{er} degré, le taux d'encadrement départemental (P/E soit le nombre de professeurs pour 100 élèves) continue à progresser et atteint 5,56 (5,63 au niveau national).

Cette dotation, malgré la baisse des effectifs, témoigne de la volonté ministérielle de donner une priorité au 1^{er} degré.

Au-delà de la prise en compte de la démographie, la carte scolaire du département de la Seine-Maritime a su combiner plusieurs enjeux :

- **Le soutien de l'éducation prioritaire**, très importante dans notre département : 100 % des CP et CE1 des écoles de l'éducation prioritaire ont été dédoublés à la rentrée, tout en portant une attention sur le nombre d'élèves des autres niveaux ;
- **L'accompagnement de la ruralité**, avec également la non fermeture de postes dans un certain nombre d'écoles de communes rurales et la mise en œuvre de la convention-cadre ;
- **L'inclusion des élèves en situation de handicap** constituant un axe fort de la politique de l'Éducation nationale.

■ L'école inclusive en Seine-Maritime

Plusieurs dispositifs et innovations sont mis en œuvre afin de rendre l'école accessible à l'ensemble des élèves.

Ainsi, **plus de 2700 élèves disposent d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin d'obtenir un accompagnement par un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) et pour 96% d'entre eux cet accompagnement est effectif au sein de l'école.**

Le département de la Seine-Maritime maille son territoire de dispositifs ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) favorisant l'inclusion.

Deux nouveaux dispositifs ULIS collège ont ainsi été ouverts à la rentrée scolaire 2019.

- **855 élèves bénéficient des 70 dispositifs ULIS école**
- **629 élèves bénéficient des 52 dispositifs ULIS collège.**
- **178 élèves sont accompagnés par l'un des 12 dispositifs ULIS lycée.**

Au surplus, le nombre d'unités d'enseignement externalisées ne cesse d'augmenter pour arriver à 55 unités en école, collège et lycée. Le département est par ailleurs doté de deux unités d'enseignement autisme maternelle (UEMA) et d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA).

Le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) s'est poursuivi à la rentrée 2019, passant à 14 PIAL sur l'ensemble du département (6 PIAL 1^{er} degré sur le territoire d'une circonscription, 7 PIAL 2nd degré sur le périmètre d'un collège ou d'un lycée et 1 PIAL inter degré regroupant un collège et ses écoles rattachées). Ce dispositif favorise la souplesse et la réactivité afin d'offrir aux familles un accompagnement plus immédiat et adapté.

La DSDEN de la Seine-Maritime accompagne les instituts médico-éducatifs (IME) engagés dans la démarche « une École accessible à tous », co-portée par l'ARS . 4 établissements médico-sociaux (EMS) ont ainsi été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS.

Il s'agit d'accompagner les établissements retenus dans la transformation de l'offre et de favoriser la scolarisation des jeunes de ces établissements au plus proche de leur lieu de vie ou de l'établissement médico-social.

L'objectif est d'aller progressivement au-delà des unités d'enseignement élémentaire (UEE) et de construire un accompagnement adapté favorisant les inclusions individuelles.

Baisse du chômage en Seine-Maritime

Selon l'INSEE, la Seine-Maritime compte 90 366 établissements (réf 2015), représentant 469 200 salariés au 4^{ème} trimestre 2019, soit une évolution de +0,2 % sur un an.

Au 4^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage s'est établi à 9,2 % de la population active, selon les estimations de l'Insee, soit **un recul de -0,6 point sur un an.**

Ce taux était le plus élevé parmi les départements normands, le taux régional étant de 8 % et celui de la France (hors Mayotte) de 8,1 %.

Fin décembre 2019, la Seine-Maritime comptait **115 220 demandeurs d'emploi** tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C, données CVS) dont **51,9 % de femmes**, soit une diminution -3,5 % sur un an (contre -4,0 % en Normandie et -2,9 % en France métropolitaine).

Parmi eux, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A, données CVS) a connu un recul de -3,4 % sur un an (contre -4,2 % pour la Normandie et -3,1 % en France métropolitaine).

Les moins de 25 ans représentaient, quant à eux, 16,2 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC. Leur nombre a diminué de -3,1 % sur un an, contre -4,8 % pour l'ensemble de la Normandie.

Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus représentaient 24 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC. Leur nombre a diminué de -2 % sur un an, contre -2,3 % pour l'ensemble de la Normandie.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (> 1 an) représentaient 50,7 % des demandeurs d'emploi de catégories ABC. Leur nombre a diminué de -2,6 % sur un an, contre -3,1 % pour l'ensemble de la Normandie.

Poursuite de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi

Les jeunes sont l'un des premiers publics cibles des politiques de l'emploi.

Pour les accompagner, **7 missions locales** sont présentes sur le territoire de la Seine-Maritime. L'État a contribué à leur fonctionnement et financé le dispositif de la Garantie Jeunes pour un montant total de **10 millions d'euros en 2019**.

En 2019, **3 524 jeunes ont intégré le dispositif Garantie Jeunes** (12 951 depuis le début du dispositif) selon la répartition suivante :

- 45,3 % de femmes
- 26,2 % de bénéficiaires résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- 2,8 % de bénéficiaires résidant dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le taux de sorties positives (emploi, formation, alternance, création d'entreprise...) s'est élevé à 74 %. Au cours des 12 mois d'accompagnement, 50 % ont bénéficié d'une action logement, 52 % d'une action santé et 87 % d'une action citoyenneté et accès aux droits.

Les missions locales ont été mobilisées pour la formation des jeunes notamment à travers l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences et l'accroissement des entrées en Garantie jeunes ou le parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) pour les jeunes étrangers primo-arrivants.

Les travailleurs handicapés ont également constitué un public prioritaire des politiques de l'emploi. L'année 2019 a été une année de réforme des 20 entreprises adaptées du département et d'expérimentation, issues de la loi de 2018 dite loi « Avenir professionnel », notamment le CDD tremplin.

S'agissant de l'insertion par l'activité économique, les 80 structures (38 ateliers chantiers d'insertion - 18 associations intermédiaires - 16 entreprises d'insertion - 8 entreprises de travail temporaire d'insertion) ont formé un réseau actif pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, en accueillant 6548 personnes en CCD d'insertion.

Créé par une circulaire du 11 janvier 2018, le fonds d'inclusion dans l'emploi a eu vocation à rapprocher et décloisonner les dispositifs et crédits concernant les contrats aidés, l'insertion par l'activité économique et à terme les entreprises adaptées.

L'objectif d'insertion professionnelle à l'issue d'un parcours de qualité imbriquant accompagnement et formation a été réaffirmé. Ainsi, les parcours emploi compétences (PEC), qui remplacent les contrats aidés depuis janvier 2018 et dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement, s'incrustent pleinement dans cette logique.

En 2019, **1 526 PEC** ont été prescrits selon la répartition par public suivante :

- 19,1 % de travailleurs handicapés
- 64,9 % de demandeurs d'emploi de longue durée
- 43,4 % de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
- 18,3 % de bénéficiaires résidant dans un QPV

La mission de service public d'insertion ne peut toutefois se limiter aux publics connus des acteurs du service public de l'emploi et doit intégrer les publics dits invisibles.

L'idée a donc été de rechercher et recenser les publics concernés pour faciliter leur accès aux droits et leur proposer un accompagnement en termes de formation ou d'insertion professionnelle adapté pour lutter contre leur exclusion par la mise en œuvre des mesures du plan d'investissement dans les compétences (PIC) d'une part, notamment son axe « Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés », et du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, d'autre part. L'atteinte de cet objectif repose sur une bonne articulation des actions menées par les divers acteurs (État – Conseil départemental - Conseil régional – opérateurs).

Par ailleurs, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage (loi « Avenir professionnel ») a aussi permis, autant aux demandeurs d'emplois qu'aux salariés, d'accéder à des droits nouveaux (accès élargi à l'apprentissage, aide unique pour les employeurs...).

**AMÉNAGER LE TERRITOIRE
ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT**

Infrastructures de transports

■ Accès définitifs sud du pont Flaubert en rive gauche de la Seine

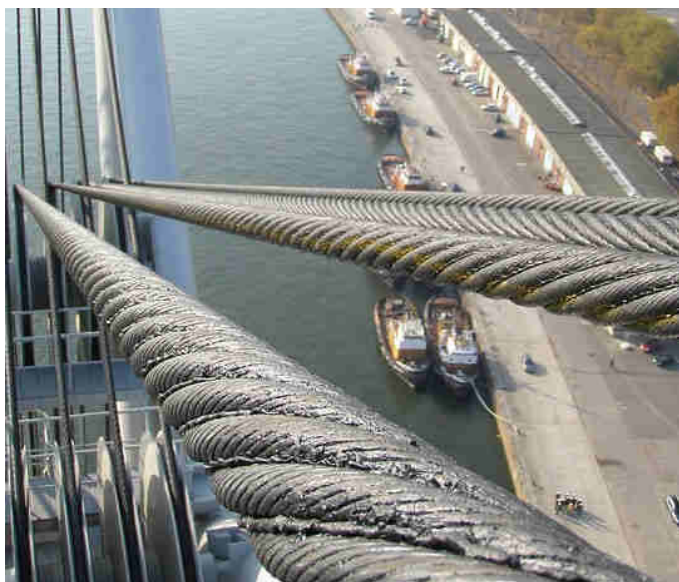
Ce projet d'aménagement des accès sud du pont Flaubert vise à réaliser un raccordement direct entre le pont Flaubert et la voie rapide Sud III (RN 338) en vue de faciliter les échanges entre les deux rives de la Seine, de permettre le développement urbain et économique du secteur traversé (futur écoquartier Flaubert) et d'améliorer le niveau de service rendu aux usagers dans le cadre de leurs déplacements.

Ce projet, inscrit au CPER 2015-2020 révisé pour un montant de 180 M€ et constitué d'une succession d'ouvrages d'art sur une longueur de 1,1 km, est entré dans sa phase de travaux.

En effet, en 2019, les travaux portant sur les mesures environnementales de protection du lézard des murailles ont été réalisés, ainsi que la phase de préparation de chantier des voiries anticipées.

L'ensemble des travaux prévu pour cette opération devrait durer 5 à 6 ans.

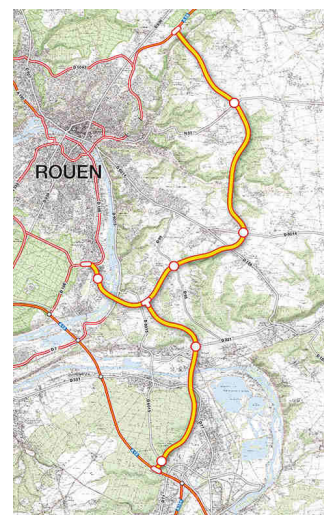
Compte tenu des nombreux chantiers programmés dans le secteur de l'écoquartier Flaubert, un comité de coordination, auquel participent activement les services de l'État en charge de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de ce projet, se réunit régulièrement sous l'égide de la Métropole Rouen Normandie, avec notamment pour objectif de minimiser la gêne aux usagers.



■ Contournement Est de Rouen

Ce projet ambitieux, permettant de réaliser une liaison entre l'A 28 et l'A 13 ainsi qu'un barreau de raccordement aux voiries structurantes du sud de la Métropole, a été déclaré d'utilité publique en novembre 2017.

D'une longueur de 41,5 kms, d'un montant estimé à 886 M€ (valeur janvier 2015), ce projet comprend notamment plusieurs ouvrages d'art, six échangeurs, et permet de désengorger la Métropole Rouen Normandie, en particulier le centre-ville de Rouen, en vue d'offrir des conditions de développement d'une circulation apaisée.



Sa réalisation ne pourra se faire que par l'intermédiaire d'une concession après appel d'offres européen.

Conformément aux recommandations du Conseil d'Orientation des Infrastructures de début 2018, ce grand projet autoroutier a été confirmé au travers de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) promulguée fin décembre 2019.

Les mesures engagées par les services de l'État pour préparer et accompagner la mise en œuvre de ce projet se sont poursuivies en 2019 avec notamment la finalisation des mises en réserves foncières, la préparation du 1% paysage et développement du cadre de vie ainsi que la conduite de la procédure d'aménagement foncier, agricole et forestier (signature d'une convention avec le Conseil départemental de la Seine-Maritime fin 2019).

Les procédures sont aujourd'hui stabilisées. Le projet, pour répondre à certaines préoccupations du territoire, fait l'objet de mesures d'ajustement pour conforter sa soutenabilité écologique avant d'être soumis aux financeurs.

■ Modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors

La modernisation de la ligne ferroviaire Serqueux-Gisors s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la compétitivité du fret ferroviaire et de réduction des impacts environnementaux du transport de marchandises. Elle offrira un itinéraire fret alternatif de qualité pour renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre et libérer une capacité de desserte supplémentaire sur l'itinéraire historique Paris-Rouen au bénéfice du Port de Rouen.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, cette opération a un coût estimé à 260 M€ et bénéficie d'une subvention européenne de 71 M€, le reste étant financé par l'État et la Région Normandie.

L'année 2019 a été une année d'activité très soutenue en matière de travaux sur l'ensemble de la ligne (électrification, poste d'aiguillage, raccordement ferroviaire de Serqueux, ouvrages d'art, mur anti-bruit, ...) et a permis d'atteindre un taux d'avancement des travaux d'environ 60 % en fin d'année.

■ Tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche

Cet ouvrage accueille les 2 voies ferrées le long des quais de la Seine en rive gauche, entre les ponts Mathilde et Guillaume le Conquérant et est en partie sous les voiries métropolitaines.

Il est stratégique pour l'économie locale et régionale puisqu'il s'agit de l'unique desserte ferroviaire du Grand Port Maritime de Rouen et des entreprises installées sur son emprise, en rive gauche.

Mis en service en 1950, et constitué de 16 types d'ouvrages différents en béton pré-contraint, l'ouvrage est fortement dégradé et doit faire l'objet, compte tenu de son état et en vue d'assurer la sauvegarde des trafics ferroviaires, de travaux de confortement et, pour partie, de travaux de déconstruction.

L'ensemble des travaux est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Rouen Normandie (étanchéité et travaux de voiries) et de SNCF Réseau (confortement et déconstruction). L'opération est inscrite au CPER à hauteur de 50 M€.

L'année 2019 a permis notamment :

- à la Métropole, de réaliser une voirie provisoire sur les quais bas permettant de supprimer les circulations supérieures entre les ponts Mathilde et Corneille, partie la plus fragilisée de la tranchée qui sera déconstruite en 2022, et de poursuivre les travaux d'étanchéité en surface
- à SNCF Réseau, de mener des investigations complémentaires sur la partie à conforter pour avoir une meilleure connaissance de son état et de poursuivre les études relatives à la partie à démolir
- à la Métropole et SNCF Réseau, de finaliser l'étude d'impact commune aux travaux de voiries restant à réaliser et aux travaux de démolition, de mener la concertation inter services, et de saisir l'autorité environnementale.

■ Poursuite des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN 27 à l'arrivée sur Dieppe

Avec les autoroutes A150 et A151, la RN 27 constitue un maillon de l'itinéraire Rouen-Dieppe, long de 60 km. La section Manéhouville - Dieppe est le dernier tronçon de cet itinéraire à ne pas être aménagé à 2 x 2 voies.

Depuis fin juillet 2018, le chantier du prolongement de la RN 27 est entré dans une phase majeure avec l'engagement des travaux de terrassement, d'assainissement et concernant les chaussées de la section courante (7,7 km de 2 x 2 voies).

En amont de cette étape-clef, et depuis l'année 2011, l'ordonnancement de l'opération a consisté à réaliser les ouvrages d'art, dont le viaduc de la Scie, puis les rétablissements de communication et les points d'échanges (carrefours giratoires), permettant de bénéficier de ces aménagements pour l'exécution des travaux actuels et ainsi en minimiser l'impact sur les zones bâties et le réseau routier existant.

Ce projet routier présente la particularité d'être très excédentaire en termes de matériaux : 1 150 000 m³ de matériaux ont dû être terrassés.

La reconversion des friches industrielles

La Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement, en charge de la réalisation du projet d'aménagement de l'écoquartier Flaubert à Rouen et Petit-Quevilly, a manifesté son intérêt pour ces matériaux, en vue d'assurer une mise à niveau du projet d'écoquartier en lien avec le tissu urbain existant, tout en respectant les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Inondation et permettre ainsi l'urbanisation d'un premier secteur du nouveau quartier Rouen Flaubert.

La concomitance des travaux de la Métropole Rouen Normandie avec son aménageur, et de ceux de l'État, a ainsi permis de mettre en place **un processus vertueux d'apport de matériaux naturels issus du plateau Dieppois**.

Outre la démarche d'économie circulaire engagée entre les parties pour un volume total de matériaux de 322 000 m³ dont l'acheminement s'est terminé en juillet 2019, la spécificité du projet a reposé également sur la logistique mise en œuvre pour en assurer le transport : seuls les premiers et derniers kilomètres ont été réalisés par la route, le reste du trajet a été accompli par des convois ferroviaires à partir d'installations existantes sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles et des installations présentes sur le Port de Rouen, au rythme de deux trains journaliers.

Ces modalités de transport ont ainsi permis de réduire considérablement les nuisances environnementales et l'inconfort des usagers et riverains.

Par la valorisation des matériaux excédentaires au profit de l'aménagement de l'écoquartier Flaubert et par leur transport par voie ferroviaire, le projet de la RN 27 confirme son caractère exemplaire sur le plan environnemental et de l'économie circulaire.

À l'issue des travaux de chaussées de la section courante qui doivent être réalisés en 2020, il restera à mettre en place les équipements de sécurité, de signalisation et d'exploitation de la route et à réaliser les aménagements paysagers, pour envisager une mise en service de cette nouvelle infrastructure à la fin de l'année 2021.

La Seine-Maritime, de par son passé industriel, abrite un certain nombre de friches industrielles, principalement concentrées dans les vallées, notamment celles de la Seine et de la Bresle, où les activités utilisant des produits chimiques étaient particulièrement développées.

Compte tenu de la volonté d'éviter la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles, en fonction de leur emplacement, la reconversion de ces friches (réindustrialisation ou création de nouveaux espaces urbains) est un enjeu fort pour le département.

Conformément à la réglementation en vigueur, à la fin de la période d'exploitation d'un site, selon le principe pollueur payeur et sous le contrôle de l'inspection des installations classées, l'exploitant a pour obligation la remise en état du site pour un usage à déterminer, *a minima* industriel. Néanmoins, cette obligation n'est pas suffisante pour la gestion de l'ensemble des friches (sites historiques, sites « orphelins »).

Une concertation avec les collectivités et l'Établissement Public Foncier de Normandie est donc essentielle en amont pour identifier les projets susceptibles de se réinstaller sur le site et définir les modalités de réhabilitation sous l'égide, par exemple, d'un aménageur responsable (procédure appelée tiers-demandeur).

Le premier dossier de ce type a été instruit en Normandie en 2019, et a permis **la reconversion du site SMURFIT KAPPA à Pont-et-Marais en Seine-Maritime**. Ce site d'environ 5,6 ha, a accueilli une production de carton jusqu'en 2015, et est en cours de reconversion en un centre de résidence hôtelière en plein air (bungalow sur pilotis, restaurants, commerce, etc.).

Par ailleurs, d'autres friches industrielles emblématiques font l'objet d'un travail concerté entre les repreneurs et l'État pour parvenir à une réindustrialisation des sites. Ainsi, l'ancien site de la raffinerie PETROPLUS (220 hectares) a été repris par les entreprises VALGO et DRPC, et 500 hectares de friches industrielles au sud de l'agglomération font l'objet d'un projet de revitalisation porté par la Métropole de Rouen, désigné sous le nom de « Projet Seine Sud ».

Accompagner les collectivités territoriales

La Seine-Maritime rassemble 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein desquels sont réparties les 708 communes du département.

Au surplus, le département comprend :

- 163 syndicats intercommunaux
- 40 syndicats mixtes fermés (SMF)
- 10 syndicats mixtes ouverts (SMO)
- 4 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 2 pôles métropolitains.

Sont également présents en Seine-Maritime :

- 16 sociétés d'économie mixte (SEML),
- 7 sociétés publiques locales (SPL)
- 9 groupements d'intérêt public (GIP).

■ L'intercommunalité et le conseil juridique aux collectivités locales

Dans la continuité des opérations de fusion de structures intercommunales intervenues en 2017, mais aussi des transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe (GEMAPI, eau, assainissement, urbanisme...), les services préfectoraux ont pris en 2019 une centaine d'actes concernant la dissolution de syndicats intercommunaux, la création de syndicats mixtes ou la modification des statuts des EPCI.

Le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité, en lien avec les sous-préfectures et les autres services de l'État, a organisé des réunions d'information auprès des EPCI à fiscalité propre.

Les transformations dans le champ intercommunal ont en effet induit une activité de conseil et d'ingénierie conséquente et de nombreuses réunions techniques (évolution des compétences, des périmètres et de la gouvernance) qui se sont traduits par la prise, *in fine*, d'arrêtés préfectoraux.

Les services préfectoraux ont été particulièrement sollicités par les collectivités pour :

1. La création de trois syndicats mixtes dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI comprenant le Conseil départemental et les EPCI compétents :
 - le syndicat de gestion de la Seine normande ;
 - le syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime ;
 - le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle
2. La modification des statuts du syndicat départemental d'énergie (SDE) de la Seine-Maritime lui permettant notamment d'élargir ses compétences en matière de transition écologique.

■ L'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

- Le contrôle de légalité

L'exercice du contrôle de légalité sur les actes soumis à obligation de transmission est réparti entre le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité (fonction publique territoriale, institutions et vie politique, commande publique, urbanisme, police administrative) et le bureau des finances locales et du contrôle budgétaire (actes à caractère financier et contrôle budgétaire) de la préfecture, avec en tant que de besoin le concours des services déconcentrés.

Le contrôle s'organise selon les priorités nationales fixées par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, qui sont complétées localement afin de tenir compte des spécificités du département.

Les sous-préfectures et le bureau du contrôle de légalité de la préfecture assurent la réception des actes par arrondissement.

Le contrôle de l'ensemble des actes et les suites qui y sont données sont centralisés par le bureau du contrôle de légalité de la préfecture qui assure également l'administration de l'application de télétransmission « @CTES ».

En 2019, les services préfectoraux ont reçu plus de 103 000 actes, toutes matières confondues, contre un peu plus de 90 000 en 2018.

Sur ce total, plus de **50 000 actes ont fait l'objet d'une télétransmission**, soit 48,6 % de l'ensemble des actes reçus.

Les contrôles effectués se sont traduits par 230 interventions dont 148 recours gracieux. 32 % des actes contestés ont été réformés ou retirés.

- **Le contrôle budgétaire**

En matière budgétaire, l'action du préfet se veut d'abord pédagogique, avec 594 lettres d'observations adressées aux collectivités, évoquant principalement des carences dans le rapport d'orientation budgétaire et demandant des modifications pour les années à venir, des irrégularités dans la procédure d'adoption des comptes administratifs, ainsi que des rappels des règles budgétaires assortis de demandes de rectification des anomalies détectées, de transmission d'annexes complétées ou de modification de la maquette budgétaire.

Cette approche a porté ses fruits puisqu'en 2019 on constate une diminution de près de 20 % des actes non conformes.

En outre, dans les conditions définies par le code général des collectivités territoriales (CGCT), la chambre régionale des comptes (CRC) a été saisie six fois en 2019.

Nombre de documents budgétaires reçus	6 048
Nombre de documents budgétaires contrôlés	4 354
Nombre de lettres d'observation	594
Nombre de saisines CRC	6

■ Focus sur la télétransmission des actes au titre du contrôle de légalité

Le raccordement de nouvelles entités pour la télétransmission des actes des collectivités territoriales, qui présente de nombreux avantages pour ces dernières, constitue, depuis déjà plusieurs années, une priorité pour les services.

En 2019, 48 conventions ont été signées pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ainsi, 285 entités sont désormais connectées sur un périmètre potentiel de 1 512 collectivités territoriales et établissements publics éligibles.

■ Concours financiers de l'État aux collectivités (dotations)

En 2019, au titre de la gestion des concours financiers de l'État, 1 197 milliards d'euros ont été versés aux collectivités territoriales du département, soit une évolution de +3,4 % par rapport à 2018, principalement portée par le dynamisme du soutien au titre du FCTVA (fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et par la progression de la péréquation nationale.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est restée la principale dotation versée aux communes pour un montant de 455 millions d'euros en 2019, soit une diminution de 1,2 % par rapport à 2018.

Cette évolution s'explique par la baisse annuelle de la part forfaitaire de la DGF qui finance l'augmentation de la péréquation au bénéfice des collectivités les plus fragiles.

En contrepartie, les dispositifs de soutien à l'investissement ont été sanctuarisés, ce qui se traduit par une légère augmentation des enveloppes en Seine Maritime (+0,92 % hors FCTVA).

Au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local), 311 projets ont été accompagnés financièrement, pour une subvention totale de 10,5 millions d'euros. Cette dotation soutient les investissements structurants du territoire, dont par exemple prolongement de la ligne de transports en commun T4 du centre-ville de Rouen jusqu'au CHU.

Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), **1017 projets** ont été soutenus pour un montant total de subvention de **15,4 millions d'euros**.

Cette dotation de soutien à l'investissement des communes les plus fragiles concerne l'essentiel du département, soit **97 %** des communes éligibles et **90 %** des EPCI.

En 2019, la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) s'est quant à elle substituée à l'ancienne dotation générale d'équipement (DGE) pour apporter un soutien modernisé aux départements, par le biais de deux mécanismes : un volet « péréquation » et un volet « projet » pour financer des projets d'investissement structurants tels que la reconstruction du collège Romain Rolland au Havre (5 millions d'euros en 2019).

Comme évoqué ci-avant, les versements réalisés au titre du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) ont connu une augmentation significative de **10 %**, avec **114 millions d'euros** versés en 2019.

Enfin, l'«EPCI Tour» a été l'occasion d'exposer et d'accompagner la réforme de la DGF auprès des **18 EPCI** à fiscalité propre de Seine-Maritime lors de réunions rassemblant un large panel de services de l'État (Préfecture, Rectorat, ARS, DIRRECTE, DRFIP).

Les contrats dits «de Cahors» signés en 2018, qui encadrent l'évolution des dépenses de fonctionnement des six plus grandes collectivités de la Seine-Maritime, ont fait l'objet d'un premier bilan positif, toutes les collectivités concernées ayant respecté leurs objectifs, en 2019.

Enfin, **12** collectivités de la Seine-Maritime se sont portées candidates à l'expérimentation, prévue pour 2021, du compte financier unique, qui devrait à terme constituer la nomenclature budgétaire de référence des collectivités territoriales.

■ Le soutien apporté aux collectivités en matière d'urbanisme

Face au phénomène des constructions sans autorisation, et pour assurer la cohérence des politiques de planification et leur mise en œuvre, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a poursuivi en 2019 son accompagnement des communes dans l'exercice de leurs missions de police de l'urbanisme.

Celui-ci, tant pour les communes dotées d'un document d'urbanisme que pour les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU), vise à conseiller le maire dans la rédaction des procès verbaux de constat d'infraction (codification des infractions, fourniture de modèles, explication de la procédure...). Il a été renforcé pour les cas les plus graves de constructions dans les zones à risques ou dans les espaces naturels et agricoles.

En 2019, parmi les infractions transmises au procureur de la République, avec qui un protocole d'intervention est en cours de finalisation, deux ont donné lieu à des jugements ordonnant la démolition de constructions illicites.

Au surplus, sur le fondement de l'article L. 331-23 du Code de l'urbanisme, les infractions constatées ont donné lieu à une pénalité de **80 %** de la taxe d'aménagement due par les propriétaires.

■ Des avancées cruciales pour la planification intercommunale

La Seine-Maritime n'est pas épargnée par le phénomène d'artificialisation qui touche le territoire national, avec plus de 4 500 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés entre 2009 et 2017, soit l'équivalent de plus de 2 terrains de football par jour.

L'enjeu d'une meilleure intégration du principe de gestion économe du foncier dans les projets de territoire des collectivités, conformément à l'instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019, a été très largement et collectivement porté, aboutissant à la production d'avis défavorables sur certains documents de planification. Les services ont alors fait œuvre de pédagogie dans l'explication aux collectivités concernées des postures et réserves qui y étaient émises.

In fine, cinq des neuf PLUi engagés ont été arrêtés au cours de l'année 2019, dont trois ont été approuvés début 2020.

En 2019, deux SCOT restaient encore à approuver, notamment le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays interrégional Bresle-Yères arrivé en phase finale.

■ Mise en oeuvre de la loi littoral

Une attention particulière a été portée à la bonne mise en œuvre de la loi littoral et de la loi ELAN par les collectivités. Une réunion a été présidée par le préfet le 12 novembre 2019 à laquelle toutes les collectivités littorales étaient conviées.

La loi ELAN a en effet introduit des dispositions spécifiques à la loi Littoral (articles 42 à 45), avec pour objectif d'encadrer le développement du territoire et son attractivité. Ces dispositions traduisent la volonté du législateur de renforcer la déclinaison de la loi littoral à l'échelon local.

Les services de l'État ont ainsi produit une note visant à guider les collectivités dans leur travail de déclinaison relatif aux critères d'identification des agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés.



Des outils au service de l'aménagement du territoire

■ Connaissance du territoire, un atlas à disposition

À l'instar de la 1ère édition 2018, l'atlas de la Seine-Maritime est une véritable carte d'identité du département, qui propose une cartographie des grands enjeux du territoire pour une connaissance partagée du département.



Outil d'information et d'aide à la décision pour les porteurs de politiques de développement et d'aménagement durables sur leur territoire, l'édition 2019 contient des cartes inédites, comme celles de la vacance dans le parc de logements, ou encore de l'artificialisation des sols produite en collaboration avec les partenaires de la Mission Inter-Services de l'Aménagement (MISA).

■ Les actions de la MISA : une prise en compte des priorités de l'État

L'accompagnement des projets de territoire est l'un des 3 objectifs de la Mission Inter-Services de l'Aménagement (MISA), animée par la DDTM. En 2019, son action s'est portée sur trois grands objectifs :

- l'élaboration d'une stratégie de déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT) ;

- la gestion économe du foncier avec la production partenariale d'une plaquette sur le phénomène d'artificialisation des sols dans le département à destination du grand public ;
- la définition d'une stratégie sur la prise en compte du recul du trait de côte sur la base d'une étude sur l'évolution du littoral seinomarin à horizons 20 ans, 50 ans et 100 ans.

■ Accompagnement des projets de territoire

La mise en oeuvre du programme Action Coeur de Ville s'est poursuivie en 2019 avec la transformation des conventions de Fécamp et Dieppe en Opération de Revitalisation de Territoire, nouvel outil créé par la loi ELAN.

Une enveloppe de près de 15M€ a jusqu'ici été engagée au bénéfice des deux communes lauréates, sur un montant régional total de 36,3M€

Les services de la préfecture et la DDTM ont mené, pendant l'été 2019, un important travail d'identification des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et centres-villes ayant le plus besoin de déployer sur leur territoire ces projets de revitalisation. Résultat de cet effort, trois conventions d'ORT ont été signées le 9 décembre dernier et une autre début 2020.

Dans ce cadre, les services de l'État et les partenaires accompagnent la définition des projets et leur mise en oeuvre, tant sur le plan technique que sur celui de l'ingénierie financière.

■ Les rencontres de l'aménagement

À la suite des deux précédentes éditions, la DDTM, en lien avec l'EPF Normandie et le CAUE, a organisé 2 nouvelles rencontres de l'aménagement sur la pointe de Caux et sur l'arrondissement de Dieppe.

En présence d'une centaine d'élus sur chaque site des échanges ont eu lieu sur les thèmes de la transition et de la revitalisation des centres bourgs, autant d'enjeux portés par l'État au quotidien.

Appui aux entreprises du territoire et à l'économie locale

Le préfet, les services de l'unité départementale de la DIRECCTE et les autres acteurs du champ de l'emploi et de l'économie (DGFIP, Pôle Emploi, Urssaf, Banque de France, BPI...) sont impliqués dans l'accompagnement des entreprises lorsqu'elles font face à des difficultés économiques principalement conjoncturelles.

À ce titre, le dispositif de l'activité partielle peut notamment être mobilisé. Une partie des salaires est alors prise en charge par l'État pour que les entreprises conservent les salariés et leurs compétences.

En 2019, **2 800 523 € ont été versés au 31/12/2019, pour 871 établissements** (4 204 671 € pour 858 établissements en 2018) selon la répartition suivante :

- 27,9 % dans les entreprises de moins de 20 salariés
- 11,2 % dans les entreprises avec un effectif compris entre 20 et 49 salariés
- 36,3 % entre 50 et 249 salariés
- 4,6 % entre 250 et 499
- 17,9 % entre 500 et 999
- 2,2 % dans les entreprises de 1 000 salariés et plus.

Au surplus, les services ont été mobilisés sous l'autorité du préfet et des sous-préfets pour répondre aux crises ou événements exceptionnels (gilets jaunes, Lubrizol,...). Face à ces situations exceptionnelles des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre pour les entreprises impactées : étalement des échéances fiscales et sociales, indemnisation par les assurances, médiation bancaire pour les besoins de financement de court terme ou de crédits.

Une cellule départementale de veille des entreprises est également active et dans un format plus restreint permet de traiter les situations d'entreprises en difficulté en les orientant vers le bon interlocuteur. En 2019, cette cellule s'est réunie 3 fois et a examiné la situation d'une trentaine d'entreprises.

Dans un format plus large, le préfet, en lien avec la DGFIP a réuni le CODEFI (comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) pour examiner la conjoncture économique en présence des acteurs concernés (dont le conseil régional, conseil départemental, les chambres consulaires..)

En outre, la Commission des Chefs de Services Financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) est quant à elle

intervenu sur saisine des entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles pour leur accorder le cas échéant des mesures d'étalement de charges fiscales ou sociales.

En 2019, la CCSF a examiné 36 nouveaux dossiers, pour un montant total de 6,8 M€, contribuant à la sauvegarde de 3.548 emplois.

Face à des difficultés d'ordre structurel, les services de la DIRECCTE ont validé les accords portant rupture conventionnelle collective ou les accords déterminant les mesures « Plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) ou ont homologué, en l'absence d'accord, les mesures du PSE prévues par l'employeur.

En 2019, 2 PSE ont été homologués.

Enfin, l'unité départementale a aussi été tout au long de l'année, à l'écoute des entreprises en difficultés de recrutement (industries agroalimentaires, associations de services à la personne, entreprises de transport...) et a mobilisé, en lien avec les services du conseil régional et du conseil départemental, les acteurs du service public de l'emploi et de la formation pour apporter une réponse à ces demandes d'emploi non pourvues qui freinent, voire obèrent, les possibilités de développement des entreprises et peuvent nuire à l'attractivité des territoires.



■ Téléphonie mobile

Chaque année des zones sont sélectionnées afin de permettre la construction de nouveaux pylônes pour assurer une couverture de très haut débit mobile (4G) d'ici 2023 et ainsi résorber les zones blanches sur le département. **9 sites ont été identifiés au titre de l'année 2019.** Au total, 20 pylônes sont en cours de déploiement sur le département dans le cadre de ce programme.

L'économie agricole

■ Une cellule renouvelée pour accompagner les agriculteurs en difficulté

Le 7 mars 2019 s'est tenue la première réunion plénière de la cellule technique départementale d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficultés qui a pour missions :

- de contribuer à la détection et la structuration de l'accompagnement des exploitants rencontrant des difficultés ;
- d'informer les partenaires techniques des outils permettant le redressement des exploitations concernées.

■ Aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

En 2019, 114 millions d'euros ont été versés aux agriculteurs au titre des subventions de la PAC.

Entre le 1er avril 2019 et le 15 mai 2019, 4313 exploitants agricoles ont télédéclaré leurs surfaces agricoles afin de bénéficier de ces aides.

Ce moment sensible et important de l'année pour les agriculteurs a été préparé et encadré par les services de l'État. Les échanges et la disponibilité des agents de l'État ont permis une campagne de télé-déclaration optimisée et sécurisante pour les exploitants agricoles.

Le 15 octobre 2019, à l'issue d'un travail d'instruction, l'ensemble des exploitants s'est vu verser les aides du premier pilier de la PAC, à savoir 100 millions d'euros de subventions sur le territoire de la Seine-Maritime.

En parallèle, les services de l'État, ont accentué leurs efforts pour assurer le paiement des aides du second pilier de la PAC. Afin de soutenir leurs engagements, 800 exploitants agricoles engagés pour le développement durable de leur territoire ont reçu 14 millions d'euros de subventions.

■ Recensement agricole 2010

- 6 500 exploitations
- 397 000 ha de surface agricole utile

Aides du 1er pilier de la PAC et MAE	Montant payé au 31/12/19	Nombre de bénéficiaires
Aides PAC 2019 1er pilier (surface et animale)	100 250 338 €	4313
Mesures agroenvironnementales et climatiques et aides à la bio 2016, 2017 et 2018 (rattrapage du retard)	8 741 422 €	648

Aides du 2nd pilier de la PAC	Montant engagé au 31/12/2019	Nombre de nouveaux bénéficiaires
Aide investissement PCAE – élevage et végétal	4 646 247 €	98
Dotations Jeunes Agriculteurs	1 484 000 €	62

L'éolien terrestre

■ Une mission départementale de la sous-préfecture de Dieppe

Le sous-préfet de Dieppe est chargé par le préfet de promouvoir le développement de ce type d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime.

Le département accueille la plus grande partie des parcs éoliens terrestres de la région Normandie avec 39 parcs raccordés (81 parcs à l'échelle de la région) représentant 192 mâts pour une puissance de 434 MW. Ce dernier compte deux zones propices à la densification de la puissance des parcs éoliens existants et une zone propices à l'implantation de nouveaux parcs.

Les parcs éoliens en instruction ayant obtenu une autorisation (arrêté signé) sont au nombre de 11 pour un total de 53 mâts et 148 MW.

Le nombre de parcs en instruction non encore autorisés s'élève à 6 pour un total de 19 mâts et 66 MW.

Enfin, le département compte 56 parcs au stade de projets (116 projets à l'échelle de la région) pour un total de 264 mâts et 648 MW.

À noter qu'en 2019, le département ne compte pas de nouveau parc au stade de la construction.



L'éolien en mer

■ Les énergies marines renouvelables, des projets déjà engagés

Deux parcs éoliens sont actuellement en cours de développement au large du département de la Seine-Maritime.

D'une part, le projet du parc de Fécamp, d'une puissance de 498MW, porté par un groupement rassemblant EDF Energies Nouvelles, WPD offshore et Enbridge, prévoit l'implantation de 71 éoliennes de 7 MW. En 2019, le projet a été purgé de tout recours et ces travaux démarreront en 2021.

D'autre part, le projet de Dieppe-Le Tréport, d'une puissance de 496MW, est porté par la société EMDT ayant pour actionnaires Engie, EDP Renewables, la Caisse des Dépôts et Sumitomo Corporation et prévoit l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW.

Il devrait produire en moyenne 2000 GWh par an ce qui représente la consommation électrique annuelle d'une population d'environ 850 000 personnes.

Ce projet s'est vu attribuer les autorisations administratives au premier trimestre 2019. La phase des recours contentieux est engagée.

Un médiateur a été désigné pour rétablir des relations constructives entre le consortium et les comités des pêches, en particulier sur la compensation des impacts.

Le plan de financement des aménagements portuaires pour l'implantation de l'usine d'éoliennes en mer Siemens-Gamesa du Havre a été finalisé en juin 2019, l'État portant sa part à 48M€ (soit un tiers du financement total).

■ L'accompagnement de l'installation d'une usine d'assemblage d'éoliennes offshore au Havre

Comme suite à la décision de fermeture de la centrale à charbon du Havre à l'horizon 2022, l'une des actions majeures du Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle du Havre concerne l'implantation d'une filière industrielle dédiée à l'approvisionnement des futurs champs éoliens en mer.

C'est sur un terrain de 36 hectares à l'entrée du port du Havre, sur le quai Joannes Couvert, que doit s'implanter l'usine d'assemblage de nacelles et de fabrication de pales exploitée par Siemens Gamesa Renewable Energy (SGRE).

Cette usine, qui alimentera notamment les parcs offshore du Tréport, de Saint-Brieuc et de Noirmoutier, emploiera environ 750 personnes.

L'ensemble des partenaires s'est fortement mobilisé sur ce projet, notamment par le financement des aménagements portuaires nécessaires pour un coût total de 123,5 M€ (dont 48 M€ de l'État).

Pour mener à bien ce projet, l'ensemble des acteurs (SGRE, Ville du Havre, Sous-préfecture, DREAL, DDTM, GPMH, SDIS, ARS...) a travaillé de manière concertée sur les procédures de permis de construire et d'autorisation environnementale.

Au terme d'une instruction de 9 mois, Siemens Gamesa Renewable Energy a été autorisé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020 à exploiter son usine.

Les travaux de génie civil préparatoires à l'implantation de l'usine débuteront au premier trimestre 2020, la mise en service de l'usine étant prévue pour fin 2021.



Garantir l'offre et l'accès aux soins

■ Aider les médecins généralistes à s'installer dans les zones les plus défavorisées

Afin d'inciter et d'aider les médecins généralistes libéraux à s'installer et à exercer dans les territoires qui en ont le plus besoin, l'Agence régionale de santé de Normandie a arrêté un nouveau zonage médecin le 4 juillet 2019.

L'ARS a ainsi repéré de nouveaux territoires fragilisés en tenant compte de l'évolution de la situation des territoires et des besoins des habitants depuis le précédent zonage.

Cette cartographie fait référence pour l'octroi des aides à l'installation attribuées aux médecins généralistes sous conditions. L'ARS Normandie a ainsi, en 2019, réaffirmé ainsi sa volonté de renforcer l'offre de soins de premier recours pour tous les Normands.

Chiffres-clés :

- 85 territoires éligibles (+ 35 territoires vs 2017), auxquels s'ajoutent les Quartiers prioritaires de la ville
- 16 territoires éligibles en Seine-Maritime (+9 territoires vs 2017)
- 43 % des Normands vivent dans une zone éligible (+20 points vs 2017)

■ Encourager l'exercice coordonné des professionnels et développer des modes d'exercice innovants

- Les pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA)

Dans la continuité des engagements de la charte PSLA signée en 2017, l'Agence a poursuivi son accompagnement pour la mise en place de Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA).

Les PSLA permettent à des médecins et autres professionnels de santé libéraux qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé.

Ce mode d'exercice, largement plébiscité par les jeunes professionnels, contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés.

En Seine Maritime, 27 MSP (maison de santé pluridisciplinaire) / PSLA (pôle de santé libéral et ambulatoire) ont été ouverts et 15 sont au stade de projet.

■ 400 médecins généralistes

Ce dispositif soutient le recrutement de 400 médecins généralistes dans des zones prioritaires. Il se décline en deux volets complémentaires pour toucher un large vivier de recrutement et répondre aux aspirations de salariat exprimées par la jeune génération de médecins.

En Normandie, le volet 1 propose 32 postes à exercice partagé ville / hôpital : les médecins sont recrutés à mi-temps comme praticiens hospitaliers, leur autre mi-temps étant assuré en exercice libéral dans une zone sous-dense ou un quartier prioritaire de la ville.

Le 2nd volet offre 9 postes de médecins généralistes salariés dans les territoires soutenus par l'ARS Normandie.

Chiffres-clés :

- 30 projets de recrutements sélectionnés par l'ARS pour la Normandie
- 11 projets déposés en Seine-Maritime (9 sur le volet 1 et 2 sur le volet 2)

■ Constituer des équipes mobiles de territoires

Face à l'accroissement des difficultés de démographie médicale et de recrutement, un établissement support de GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) peut gérer pour le compte des établissements membres, des équipes médicales communes dénommées équipes médicales de territoire.

Fin décembre 2019, l'ARS a lancé un appel à projets pour la constitution d'équipes médicales de territoire en priorisant 3 filières :

- la médecine d'urgence,
- la gynécologie-obstétrique
- l'anesthésie-réanimation.

Les projets retenus seront financés par le Fonds d'Intervention Régional (FIR) dans la limite de 100 000 euros par dossier.

Ces équipes médicales de territoire permettront une organisation des soins entre les différents sites adaptée aux besoins des patients.

■ Constitution des premières communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Les CPTS incitent les professionnels de santé d'un même territoire à s'organiser entre eux pour répondre aux besoins de santé de la population : par exemple, trouver des médecins traitants pour les patients qui en sont dépourvus, garantir l'accès à des consultations sans rendez-vous en journée... mais aussi pour coopérer avec les hôpitaux et avec les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), dans une logique de responsabilité collective.

L'année 2019 a été consacrée à la structuration et à la définition de 5 CPTS pionnières (1 par département).

En 2020, celles-ci pourront contractualiser avec l'assurance maladie et l'ARS pour mettre en œuvre les axes de leur projet de santé.

■ Les projets territoriaux de santé mentale

En Normandie, 7 territoires de santé mentale ont été identifiés.

En Seine-Maritime, il s'agit des territoires de Dieppe, Rouen-Elbeuf et Le Havre. En 2019, le diagnostic partagé dans chaque territoire a permis de mettre en lumière les points forts mais également les points faibles dans l'organisation des parcours de santé et de vie des personnes concernées.

La priorisation des enjeux de chaque projet territorial de santé médicale (PTSM) a été discutée en novembre 2019 en présence de la direction générale de l'ARS lors de COPIL élargis des 7 territoires. Les premiers échanges sur la contractualisation sont en cours et aboutiront début 2020 pour chaque territoire.

■ Poursuivre le plan d'accompagnement des EHPAD

En 2019, l'ARS a délégué près de 13 millions d'euros afin de renforcer le nombre de postes de soignants et accompagner financièrement les structures qui en avaient le plus besoin. Au total, 131 EHPAD ont été soutenus en 2019 dont 46 en Seine-Maritime.

■ Le déploiement de la télémédecine pour les résidents d'EHPAD

L'ARS Normandie a poursuivi son soutien financier à l'équipement auprès des EHPAD de la Région dans le cadre des appels à projets lancés. Les bénéficiaires de la télémédecine pour les usagers des EHPAD sont nombreux : faciliter l'accès à des avis spécialisés pour une prise en charge de qualité, éviter les transports ou encore réduire le nombre d'admission dans les services d'urgence pour les patients âgés. Les usages peuvent être nombreux : dermatologie, psychiatrie, anesthésie, cardiologie, gériatrie, médecine générale.

Chiffres-clés :

- 140 EHPAD accompagnés pour l'équipement en télémédecine dont 44 en Seine-Maritime
- 48 EHPAD accompagnés dans le cadre de l'Appel à projet 2019

Protection de l'environnement

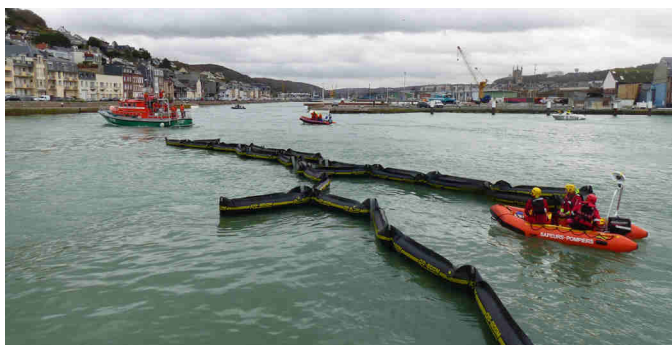
Quelques exemples significatifs de l'action des services de l'Etat

■ Exercice POLMAR Fécamp

Sous le pilotage de la préfecture de la Seine-Maritime, la DDTM a organisé un exercice départemental de lutte contre la pollution des côtes par un polluant venant de la mer.

Cet exercice a eu lieu à Fécamp, avec le concours de la DIRM, de la Ville de Fécamp et de la CCI Seine-estuaire, en présence du CEDRE (expert international en pollutions accidentelles des eaux).

Il a été l'occasion de tester le dispositif de protection du port et d'autre part de former une majorité de personnes susceptibles d'intervenir sur un chantier de nettoyage de polluant et de déployer du matériel de lutte contre la pollution.

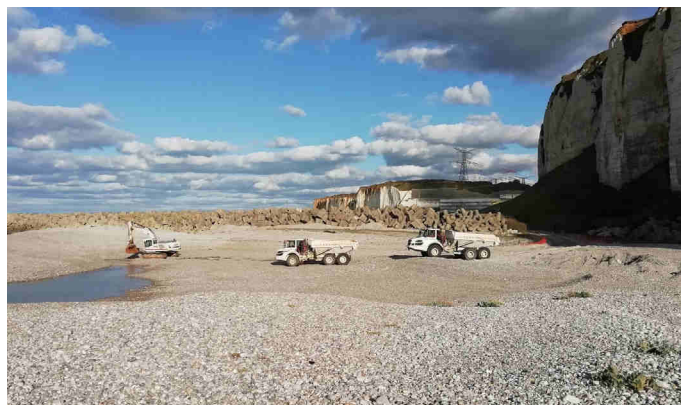


■ Gestion du domaine public maritime

Le contrôle le plus spectaculaire réalisé cette année, en matière de gestion du domaine public maritime, est sans conteste celui du chantier de transfert de galets concernant le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Paluel.

Ce chantier a consisté en un transfert de 20 000 m³ de galets d'ouest en est du chenal afin de compenser l'obstacle créé par les aménagements à la circulation naturelle de ces galets.

Un dispositif spécifique a été mis en place pour éviter toute pollution de l'estran. Cette opération, qui a duré deux semaines, a été un succès.



■ Surveillance et contrôle de l'environnement marin : une opération de nettoyage des côtes inédite en France

Les services de l'État ont lancé en juillet 2019 une vaste opération de nettoyage de l'environnement marin le long des côtes de la Seine-Maritime afin de retirer du milieu marin des engins de pêche abandonnés et/ou non marqués par des plaisanciers ou des pêcheurs professionnels, nuisibles pour l'environnement marin, sources de fraude pour la pêche durable et constituant un danger pour la sécurité en mer.

Cette opération, qui constitue une première en France tant par son objectif que par son ampleur et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, a marqué l'engagement de tous, au niveau local, pour la préservation de l'environnement marin et la sécurité en mer.



Portée par la DDTM avec le concours de la gendarmerie maritime et fluviale, de l'armement des phares et balises, de la DIRM, de Ports de Normandie, de la CCI Seine Estuaire, du Port de Fécamp et du Grand Port Maritime du Havre, cette opération de 3 jours s'est traduite par **25 m³ de déchets récupérés** dont 170 casiers et 850 m de filets, la réimmersion de 225 animaux et 60 kg de bulots.



■ Des actions de contrôle renforcées pour lutter contre le braconnage des espèces aquatiques

Si la campagne de pêche à la coquille Saint-Jacques et les navires communautaires sont emblématiques des actions de contrôle de la DDTM en matière de pêches maritimes, l'année 2019 a été marquée par une politique renforcée de lutte contre le braconnage :

- Lutte contre le braconnage du bar dans le canal de Tancarville, en mars avec le concours de la sûreté portuaire du site et les gendarmes maritimes du Havre
- lutte contre le braconnage de l'anguille à Dieppe, en avril, avec le concours de la gendarmerie maritime de Dieppe
- Lutte contre le braconnage de l'anguille au Havre, en mai, avec le concours de la gendarmerie maritime du Havre
- Lutte contre le braconnage de plusieurs espèces dans une zone interdite à la pêche, au port d'Antifer, en juillet et août.

Le bilan de ces opérations a été significatif avec des saisies de matériels, produits de la pêche et véhicules de contrevenants, ainsi que cautionnements et amendes financières.

■ Des battues administratives encadrées

L'abondance des sangliers, dont le prélèvement a décuplé en 30 ans, pose des problèmes de sécurité et de dégâts.

Ainsi, des battues administratives, coordonnées par la DDTM, ont été menées sur plusieurs points noirs chroniques du département dont la forêt d'Eu.

Elles ont été réalisées par une quinzaine de lieutenants de louveterie, auxiliaires bénévoles du préfet et experts cynégétiques. Mandatés pour 5 ans, ils ont été renouvelés fin 2019 après une sélection opérée par la DDTM.

La prolifération des renards devient aussi un problème dans le département.

■ Pont de Tancarville : un exemple de contrôle de l'environnement interservice

La coordination des services en matière de contrôle de l'environnement est réalisée au sein de la Délégation Inter Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) pilotée par la DDTM.

Cette année ce sont les mesures compensatoires correspondant aux aménagements des accès du pont de Tancarville (création de zones humides, passages à faune pour assurer les continuités écologiques, boisements) qui ont fait l'objet d'un contrôle interservices.

Ce contrôle a rassemblé 15 agents des services de l'État (DDTM de l'Eure et de la Seine-Maritime, DREAL), de l'agence française de la biodiversité (AFB) et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ONCFS.



Outre le volet pédagogique de ce type de contrôle, il faut souligner l'importance pour l'État de mesurer l'effectivité des mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre des projets.

■ Deux sites exemplaires en matière de restauration de la continuité écologique

La perte de la biodiversité constitue l'un des deux enjeux écologiques majeurs avec le réchauffement climatique.

La restauration de la continuité écologique est en effet une condition indispensable à l'atteinte du bon état des masses d'eau et par voie de conséquence des espèces qui y sont inféodées.

La mise en œuvre concrète de cette politique sur la vallée de la Durdent s'est traduite par l'aménagement de deux sites inaugurés le 4 juin 2019, à savoir la mise en conformité du moulin de Montmorency par l'équipement d'une passe à poissons et la remise à l'état naturel de la Durdent sur la commune de Héricourt en Caux avec la construction d'un parcours écologique en lieu et place d'une pisciculture en ruine.

Pour ce site, la valorisation paysagère et le rétablissement de la continuité écologique vont au delà de la simple obligation réglementaire, notamment avec la restauration d'une zone humide. L'exemplarité des projets de renaturation et la preuve par l'exemple que les différents enjeux sont conciliables sont des conditions fortes d'adhésion des territoires.

■ L'action de la DDPP dans le domaine de l'environnement

La direction de la protection des populations (DDPP) intervient notamment dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement et de la faune sauvage captive (zoos, espèces protégées soumises à déclaration).

- Installations classées pour la protection de l'environnement :
 - ▶ 45 contrôles de terrain (élevages d'animaux de rente et carnivores domestiques, piscicultures et industries agroalimentaires).
 - ▶ 20 instructions de dossiers (1 dossier d'autorisation, 7 dossiers d'enregistrement, 6 dossiers de déclaration, 6 dossiers de réexamen dans le cadre de la directive sur les émissions industrielles)
- Faune sauvage captive :
 - ▶ 7 contrôles de terrain
 - ▶ 223 instructions de dossier (206 déclarations de détention
 - ▶ 11 certificats de capacité
 - ▶ 6 autorisations d'ouverture d'établissement).

ASSURER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

Les ressortissants étrangers

La préfecture de la Seine-Maritime accueille les ressortissants étrangers sollicitant un titre de séjour, ou son renouvellement, qui résident dans les arrondissements de Rouen et de Dieppe. Les ressortissants étrangers résidant dans l'arrondissement du Havre sont, quant à eux, reçus à la sous-préfecture du Havre.

■ Le séjour :

En Seine-Maritime, 63 182 personnes ont été reçues en 2019, pour un total de 34 762 titres délivrés.

	Rouen	Le Havre	Total 2019
Nombre de personnes reçues	45 182	18 000	63 182
Total des titres délivrés	22 863	11 899	34 762
dont demandes de régularisations par l'admission exceptionnelle au séjour	856	167	1 023
Demandes de regroupement familial	214	39	253
Échanges de permis de conduire	436	406	842
Établissement des documents de circulation transfrontière sur l'année 2019			
Titres de voyage	548	340	888
Document de circulation pour mineurs en 2019	1246	501	1747

Une réorganisation du bureau du droit au séjour de la préfecture a été engagée en mars 2019 permettant d'une part, d'assurer un meilleur suivi des demandes de titre de séjour et particulièrement celles nécessitant un traitement spécifique (comme les demandes de titres « étudiant ») et d'autre part, de garantir une réactivité plus forte dans l'urgence (notamment aux guichets).

Par ailleurs, afin de fluidifier l'accueil des usagers en préfecture, plusieurs mesures ont été prises en 2019, telles que les renouvellements de titres par une prise de rendez-vous en ligne ou l'amélioration de l'information des usagers (droits au séjour – procédures) sur le site internet des services de l'État en Seine-Maritime.

Enfin, une expérimentation de la modification des horaires d'ouverture de la préfecture au public et des modalités d'accueil a été mise en place pour faciliter l'accès aux services et garantir une orientation de qualité des usagers.

Ces mesures, qui seront complétées en 2020, ont permis d'améliorer la gestion des flux d'usagers en préfecture.

• Focus sur La campagne étudiante 2019-2020 (septembre - décembre 2019) :

La préfecture de la Seine-maritime et la sous-préfecture du Havre ont toutes deux mis en place un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur (universités et établissements publics et privés d'enseignement supérieur) relevant de leur compétence territoriale. Ces partenariats ont pour but d'une part, de permettre aux établissements d'accompagner leurs étudiants dans leurs démarches et d'autre part, de garantir un circuit privilégié pour le traitement des demandes de titre étudiant et de limiter les déplacements des étudiants dans les services.

Pour les arrondissements de Rouen et de Dieppe, 1998 dossiers de demande de titre de séjour ont été traités. En parallèle, sur cette même période, 1276 usagers ont été reçus en préfecture.

Pour la sous-préfecture du Havre, 919 dossiers de demande de titre de séjour ont été traités. Tous les demandeurs ont été reçus à la sous-préfecture.

• L'asile

La gestion des demandeurs d'asile est assurée par le guichet unique pour les demandeurs d'asile (GUDA) rattaché au bureau du droit d'asile de la préfecture, en partenariat avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Le GUDA est compétent pour enregistrer les demandes d'asile présentées en Seine-Maritime et dans l'Eure. La formulation initiale des demandes intervient auprès des structures de pré-accueil des demandeurs d'asile (SPADA) situées à Rouen et Évreux et dont la gestion est déléguée à France Terre d'Asile par l'OFII.

En 2019, 2 205 demandeurs d'asile et accompagnants non demandeurs ont été enregistrés en préfecture.

Délivrance des permis de conduire

Par ailleurs, une **démarche de réduction des délais d'enregistrement des demandes d'asile** a été engagée permettant de passer de **10 jours d'attente en début d'année à 6,2 jours** à la fin de l'année.

Enfin, depuis le 16 juillet 2019, le bureau du droit d'asile a pris en charge la mission d'appui à l'évaluation de la minorité mise en place avec le Conseil départemental dans le cadre de la prise en charge des mineurs non accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. **140 entretiens ont ainsi été réalisés en 2019.**

• Les naturalisations

La préfecture de la Seine-Maritime est le siège de la plateforme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisation pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. Chaque préfet reste toutefois compétent pour prendre les décisions relatives aux postulants de son département.

En 2019, la plateforme a reçu 3346 dossiers dont 1682 déclarés recevables.

1357 décisions ont été transmises à la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

482 personnes ont été naturalisées par décret : 127 pour le 27 et 355 pour le 76

465 déclarations de nationalité ont été enregistrées : 132 pour le 27 et 333 pour le 76

9 cérémonies de naturalisation ont été organisées en 2019 pour les bénéficiaires des arrondissements de Rouen et de Dieppe et 3 pour les bénéficiaires de l'arrondissement du Havre.

La préfecture d'Evreux organise ses propres cérémonies.



Il existe 23 CERT (Centre d'Expertise et de Ressources des Titres) chargés de l'instruction et de la délivrance des permis de conduire sur le territoire national.

Le CERT-PC de Rouen traite depuis novembre 2017 les demandes de « permis de conduire » et d'inscription à l'examen de six départements (Aube, Corrèze, Drôme, Haute-Garonne, Marne et Sarthe), la Corrèze ayant été rattachée en 2019. Les permis de conduire des habitants de la Seine-Maritime sont traités par le CERT de Grenoble.

Près de 300 000 dossiers déposés sur la plateforme ont fait l'objet d'une instruction dématérialisée en 2019, soit une progression de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

La plate-forme est dotée de près de 40 agents chargés du traitement de 26 procédures distinctes, qu'il s'agisse de la délivrance d'un titre après réussite à un examen, d'une attestation de stage de sensibilisation à la sécurité routière ou encore d'une inscription à un examen du permis de conduire.

Le CERT-PC intervient également en matière de lutte contre la fraude, en lien avec les référents fraude départementaux (RFD).

Le bilan pour l'année 2019 est le suivant :

- **4500 dossiers ont été contrôlés en 2019, pour 606 suspicions de fraude (13,5 %),** contre 369 en 2018, ce qui reflète la montée en compétence des équipes dans ce domaine ainsi que le résultat du travail contributif de l'ensemble des cellules fraude des CERT-PC.
- **150 dossiers ont été clos en fraude avérée (soit 25 %) et transmis aux RFD.**

Les actions de la DRFIP au profit des usagers et des collectivités

Au cours de l'année 2019, les services des finances publiques (DRFIP) ont poursuivi et développé leur politique de modernisation et d'amélioration de leur offre de service afin d'apporter de meilleures prestations pour les usagers, particuliers et professionnels, et pour les collectivités, tant pour ce qui concerne l'accueil que la dématérialisation des procédures.

■ L'accueil des usagers

- La DRFIP a développé une offre d'accueil personnalisé sur rendez-vous :

Avec l'entrée en vigueur de l'impôt à la source, les services d'accueil ont encore davantage occupé une place centrale dans le fonctionnement de la DRFIP et seront amenés à évoluer dans leurs pratiques avec le renforcement de l'offre d'accompagnement sur le numérique.

Malgré une baisse des flux en 2019 (- 14,3 % par rapport à 2018 avec 224 000 usagers reçus), l'accueil des usagers a continué à constituer un axe fort de l'action de la DRFIP.

L'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous (APRDV) a été utilisé en 2019 par tous les services des impôts des particuliers (SIP) du département.

- La DRFIP 76 s'est également engagée dans une démarche volontariste d'amélioration du dispositif d'accueil des usagers professionnels :

Sur le site de Rouen, l'accueil des usagers se fait uniquement sur rendez-vous depuis 2019 pour les demandes relatives aux missions d'assiette (créations, renseignements fiscaux, questions relatives aux téléprocédures...).

Ce dispositif d'accueil sur rendez-vous des usagers professionnels a permis d'améliorer autant la qualité de service que les conditions de travail des agents en charge de la réception du public.

- La DRFIP s'est engagée par ailleurs dans une simplification et modernisation de l'organisation des services des impôts des professionnels :

Un dispositif de délivrance différée des quitus automobiles a été expérimenté avec succès sur le site de Rouen.

Le contribuable remplit désormais une fiche de visite comprenant tous les justificatifs utiles à sa demande de quitus et les remet au guichet d'accueil.

Le service des impôts des entreprises procède ensuite à l'instruction de la demande, puis adresse la réponse du service à l'utilisateur (délivrance du quitus, demande de paiement de la TVA...).

Ce mode de délivrance permet de faciliter le traitement de la demande pour l'agent d'accueil du SIE tout en assurant une réponse rapide à l'utilisateur, et d'instruire de manière plus approfondie les opérations plus complexes.

■ Les dématérialisations

Les dématérialisations engagées par la DRFIP se sont poursuivies en 2019, afin d'offrir un meilleur service aux usagers et d'alléger la charge de travail des agents.

- Les téléprocédures ont été généralisées :

Des actions ont été menées pour favoriser le recours à la déclaration en ligne, le recouvrement de l'impôt par la promotion des moyens de paiement dématérialisés mais également les échanges entre la DRFIP et ses partenaires (particuliers/professionnels/institutionnels).

La DRFIP s'est également inscrite dans la mise en place des premiers espaces France Service.

Dans le secteur public local, la dématérialisation a permis d'alléger et de sécuriser les tâches des collectivités locales comme celle des services de la DRFIP.

La migration complète des échanges pour les organismes publics locaux à enjeux était prévue par la loi NOTRE au 1er janvier 2019.

L'année 2019 a permis d'accompagner les collectivités soumises à cette obligation. Les efforts de ces dernières, accompagnées par leurs comptables et les services de la DRFIP, ont permis de fortement progresser dans l'atteinte de l'objectif, puisque ce sont 49 collectivités qui ont procédé à la dématérialisation complète de leurs échanges en 2019.

Début 2020, la quasi totalité des 55 collectivités concernées seront passées en dématérialisation totale.

En outre, l'année 2019 a également été marquée par la progression des moyens de paiement automatisés des produits locaux au profit des usagers et des services.

Le déploiement de la monétique répond à un besoin de la population (paiements par carte bancaire, par internet, par prélèvement), favorise le paiement spontané des produits locaux et sécurise les opérations d'encaissement des recettes en réduisant l'usage du numéraire.

Le décret du 03 août 2018 a ouvert de nouvelles perspectives de déploiement par l'obligation faite aux collectivités et établissements publics locaux de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne entre 2019 pour les plus importantes et 2022 pour les autres.

Par ailleurs, l'offre PAYFIP, qui remplace TIPI depuis octobre 2018, s'est enrichie de la fonctionnalité du prélèvement unique. Pour l'ensemble des collectivités du département, 155 nouveaux clients PAYFIP ont été recensés fin 2019 par rapport à 2018 soit un taux de progression de 42 %.

Le taux de couverture des collectivités cibles de la démarche (292 budgets) est de 57,20 % au 31 décembre 2019. L'objectif pour l'année 2020 est que l'essentiel des collectivités du département offrent un service de paiement en ligne à leurs usagers.

■ Focus sur le prélèvement à la source :

Avec la pleine réussite de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, l'année 2019 a permis son appropriation par les agents et par les usagers (particuliers, professionnels et institutionnels).

Dans ce cadre, les particuliers ont recouru de plus en plus systématiquement aux procédures dématérialisées. En effet, 74,3 % des actions (changement de coordonnées bancaires, gestion des options, changement de situation de famille...) ont été réalisées par les contribuables de Seine-Maritime eux-mêmes (au niveau national, ce taux est de 73,61 %).

La déclaration en ligne a concerné plus de 64 % des contribuables de Seine-Maritime en 2019 (contre 59 % en 2018, soit une augmentation de 10 %).

Le taux net de recouvrement des impôts des particuliers s'est établi au 31 décembre 2019 à 99,45 % (+0,05 point par rapport au 31 décembre 2018).



Le réseau France Services

En avril 2019, le Président de la République a annoncé la création d'un réseau France services sur le territoire national qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administrative du quotidien au plus près du terrain. Ce réseau a vocation à remplacer les maisons de services au public (MSAP) existantes et à mailler l'ensemble du territoire d'ici 2022.

En renforçant et uniformisant l'offre de service public sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement poursuit trois objectifs :

- Une plus grande accessibilité qui se traduit par des jours et des heures d'ouverture plus larges mais aussi, la mise en place de services itinérants sur le département ;
- Une plus grande simplicité des démarches avec 9 partenaires (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, CDAD, DGFIP, Pôle Emploi, Ministère de l'Intérieur, la Poste) offrant un bouquet de services homogène et centralisé au sein des structures France Services et offrant ainsi en un même lieu une réponse de premier niveau qui est souvent celle la plus attendue ;
- Une meilleure qualité des services par la présence au sein des structures de deux agents formés à l'ensemble des procédures garantissant ainsi la validité des réponses apportées.

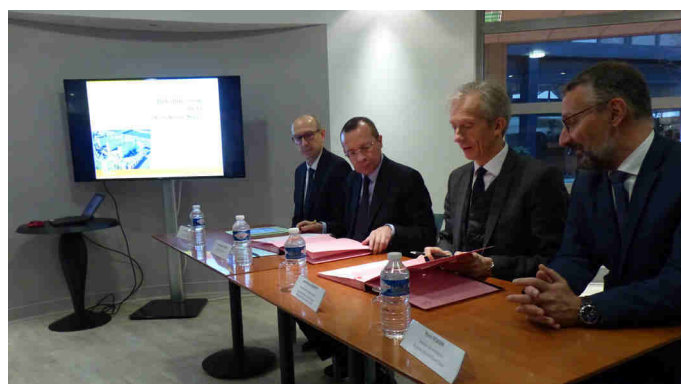
Grâce au travail partenarial mené par les structures concernées et les services de l'État dans la deuxième moitié de l'année 2019, **le département de la Seine-Maritime compte, au 1er février 2020, 13 structures labellisées France Services**, sur les 19 MSAP existantes initialement, répondant ainsi à la volonté du Président de la République d'accompagner le renforcement des services publics de proximité.

Les deux prochaines années seront encore l'occasion de poursuivre le maillage territorial et ainsi proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et se traduiront par la labellisation de nouvelles structures.

Réhabilitation de la cité administrative Saint-Sever

Symbole du plan de modernisation des cités administratives, le projet rouennais s'est concrétisé en 2019 après plus d'un an de consultation des entreprises.

Ainsi, le 2 décembre 2019, le préfet a signé le marché de conception-réalisation avec un groupement d'entreprises sous l'égide de Bouygues Bâtiment Grand Ouest.



Le démarrage du chantier est prévu au printemps 2020 pour 3 ans de travaux avec à la clé un site à haute qualité environnementale qui accueillera **9 directions régionales et départementales, soit 1800 agents**, et qui permettra une nette amélioration de la qualité d'accueil des usagers.



Monuments historiques, espaces protégés et qualité architecturale

Les actions du service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-Maritime (UDAP), rattachée à la DRAC de Normandie ont été les suivantes :

- **Actions concernant les monuments historiques appartenant à l'État :**
 - Une démarche a été lancée pour la réalisation d'une signalétique commune aux monuments historiques appartenant à l'État en Normandie ;
 - Mise aux normes et mise en conformité des installations électriques de la cathédrale Notre-Dame de Rouen en parallèle des continuités d'opération sur la flèche et le chœur ;
 - Arques la Bataille : Ouverture aux journées du patrimoine du château d'Arques la Bataille qui a connu un grand succès après 17 ans de fermeture, visites guidées sur 2 jours qui ont réuni environ 700 personnes
 - Action de valorisation et atelier pédagogique au château avec les classes de CE1 / CE2 de la commune d'Arques la Bataille pour une sensibilisation à l'architecture castrale médiévale.
- **Actions sur les espaces protégés et la qualité architecturale :**
 - 7 800 dossiers ont été instruits par l'UDAP en 2019, soit 7 % d'augmentation par rapport à l'année précédente ;
 - Participation à la validation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Veules les Roses et de Malaunay ainsi qu'à la révision de l'AVAP de Dieppe et la relance de celle de Gournay en Bray ;
 - Participation à l'organisation de l'appel à projet concernant la ville et la métropole de Rouen sur les reconversions de 3 églises en centre-ville ;
 - Participation à la commission technique pour le concours "Réinventer le Havre" ;
 - Participation au choix technique et stratégique des projets dans le cadre de Ré-inventer la Seine ;
 - Dans le cadre du dispositif "Action cœur de ville", l'UDAP a participé au suivi des OPAH de Fécamp et de Dieppe (treizième D.U.P) avec validation de fiches de prescriptions pour les immeubles identifiés dans ce cadre ;
 - Élaboration en partenariat avec le CAUE d'un guide pour la construction de maisons individuelles en vue de mieux sensibiliser citoyens et constructeurs à l'impact des constructions nouvelles sur l'ensemble du département ;
 - Participation au groupe de travail concernant le label Architecture Contemporaine Remarquable pour la région Normandie avec deux villes emblématiques retenues, Rouen et Caudebec en Caux.

Les interventions de la direction des Archives départementales

Au titre du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques du département, la direction des Archives départementales a effectué 197 visites sur sites et instruit 1 098 demande d'éliminations, représentant la destruction de 16 kilomètres linéaires de documents.

Un effort particulier a été porté en direction des communes et intercommunalités pour accélérer le rythme des visites (59 communes et EPCI visités en 2019 contre 20 en 2018). Une journée d'échanges a également été organisée pour la première fois en direction des responsables archives des hôpitaux publics.

Par ailleurs, les différents services de l'État ont bénéficié d'un accompagnement dans la gestion de leurs archives. Celui-ci a porté notamment sur la mise en place des procédures nécessaires au développement de l'archivage numérique, sur le lancement d'un accord cadre mutualisé en matière de prestations d'archivage passé à l'été 2019 par le SGAR (plate-forme régionale des achats), auquel l'ensemble des services de l'État de la région et les établissements publics qui le souhaitent peuvent maintenant faire appel.

Ce dernier a été mis à contribution dans le cadre du projet de rénovation de la Cité administrative, où les interventions ont permis déjà de récupérer plus de 5 kilomètres linéaires, éliminés ou versés aux Archives départementales, sur les 17 qui y étaient conservés. Les versements aux Archives départementales ont représenté 660 mètres linéaires.

Enfin, la direction a joué, en raison de sa situation en chef-lieu de région, son rôle de tête de réseau auprès des autres services d'Archives départementales.

La concertation a notamment porté sur la conservation de certaines séries de dossiers particulièrement volumineuses tels que les dossiers de tutelles de majeurs, pour lesquels des propositions ont été faites au Service interministériel des Archives de France.

Accès au droit et promotion du dialogue social

■ Accès au droit

Au sein du système d'inspection du travail, les services de renseignements des unités départementales des DIRECCTE ont pour mission d'informer les salariés et les employeurs en matière de droit du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En 2019, **16 182 usagers** ont été informés (téléphone – réception physique – courriels – courriers) selon la répartition suivante : 79,2 % de salariés – 11,5 % d'employeurs – 9,3 % autres (non précisé, cabinet comptable, conseil juridique...).

Les questions ont porté sur :

- la rupture du contrat de travail » 23,6 %
- le salaire » 13,8 %
- les accidents du travail et la maladie » 10,2 %
- l'embauche » 9,9 %
- la durée du travail » 9,4 %
- les congés » 8,4 %
- la santé et sécurité au travail » 4,6 %

Dans un contexte législatif et réglementaire très évolutif, cette mission de service public est essentielle pour que le droit du travail soit connu et appliqué. Elle s'est renouvelée dans ses modalités : accueil sur rendez-vous, déploiement d'un numéro unique national en avril 2019.

■ Accompagnement du dialogue social

Dans les entreprises, 1 974 accords ont été déposés en Seine-Maritime en 2019 dans leur grande majorité dans les entreprises de 50 salariés ou plus. Les ordonnances de 2017 permettent à de nouveaux acteurs de négocier dans les petites entreprises (représentants élus du personnel voire salariés par référendum).

Une démarche d'appui et de professionnalisation est nécessaire pour accompagner ces nouvelles possibilités de négociation et veiller à la légalité des accords tant pour sécuriser juridiquement les employeurs que pour garantir les droits des salariés.

Au niveau territorial, l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation s'est réuni à 10 reprises et a organisé un second forum du dialogue social pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Soutien à la vie associative

■ Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Le département de la Seine-Maritime a bénéficié en 2019 d'une enveloppe de 320 377 € dans le cadre du nouveau volet « fonctionnement-innovation » du fonds pour le développement de la vie associative.

Six réunions territoriales d'information (deux réunions à Rouen et une réunion à Dieppe, Montivilliers, Yvetot et Argueil) ont été organisées lors du lancement de la campagne, rassemblant près de 150 salariés, bénévoles ou dirigeants associatifs.

70 associations, dont pour moitié des « petites associations » ont à ce titre été soutenues financièrement dans le département.

Les subventions octroyées s'échelonnent de 1 000 à 9 000 €, pour un montant moyen représentant 75 % de la somme demandée pour les dossiers retenus.



ANNEXES

Tableau des dotations de l'État versées aux collectivités locales de Seine-Maritime et à la région Normandie.

Année 2019

Indépendamment des dépenses d'intervention de l'État effectuées au titre de ses compétences propres et exposées dans le présent rapport, ainsi que du versement des traitements et soldes des fonctionnaires et militaires servant dans le département, l'État a versé en 2019 aux collectivités territoriales 1 197 437 427 euros de dotations diverses. Cet engagement massif de l'État en faveur des collectivités s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	Communes	Groupements	Département	Région	TOTAL 2019	2018	Évolution 2018/2019
Dotation de globale de fonctionnement (DGF)	183 949 643 €	114 510 043 €	157 024 507 €		455 484 193 €	460 996 045 €	-1,2%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	58 162 420 €				58 162 420 €	55 907 772 €	4,0%
Dotation globale de décentralisation (DGD)	3 327 869 €	4 178 890 €	8 518 719 €	0 €	16 025 478 €	17 778 440 €	-9,9%
Allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité	49 326 369 €	10 728 662 €	8 779 811 €	0 €	68 834 842 €	46 389 066 €	48,4%
Compensation RSA			124 136 829 €		124 136 829 €	124 136 829 €	0,0%
FNGIR et DCRTP	6 950 815 €	145 747 377 €	48 769 124 €	0 €	201 467 316 €	202 229 041 €	-0,4%
Autres dotations	58 998 689 €	1 811 882 €	20 656 328 €	0 €	81 466 899 €	79 306 248 €	2,7%
TOTAL					1 005 577 977 €	986 743 441 €	1,9%
INVESTISSEMENT	Communes	Groupements	Département	Région	TOTAL 2019	2018	Évolution 2018/2019
Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)			5 031 074 €		5 031 074 €	993 369 €	406,5%
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	13 232 795 €	2 207 533 €			15 440 328 €	16 081 163 €	-4,0%
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	8 495 964 €	2 007 209 €			10 503 173 €	10 988 044 €	-4,4%
Fond de compensation de la TVA (FCTVA)	49 326 369 €	30 872 314 €	13 788 468 €	19 572 465 €	113 559 616 €	103 910 581 €	9,3%
Autres subventions d'investissement (dont DPV)	5 215 610 €	2 878 437 €	0 €		8 094 047 €	10 650 666 €	-24,0%
TOTAL					152 628 238 €	142 623 822 €	7,0%
PEREQUATION NATIONALE	Communes	Groupements	Département	Région	TOTAL 2019	2018	Évolution 2018/2019
	4 937 906 €	-4 112 926 €	38 406 232 €	0 €	39 231 212 €	28 728 459 €	36,6%
TOTAL							
MONTANT TOTAL CUMULÉ	441 924 448 €	310 829 421 €	425 111 092 €	19 572 465 €	1 197 437 427 €	1 158 095 722 €	3,4%



Préfecture de la région Normandie
Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
76000 Rouen